

- Chroniques Billion et Lesnard : pages 1 à 19.
- Manuscrit fond Bernard pages 20 à 33. Seuls les éléments ayant un rapport avec l'histoire et le patrimoine ont été retenus.
 - Manuscrit Fond Bernard : 11615_Notes historiques sur le Maine (21 pièces / 96 _ 28 _ 04 / 96_28_04_0563 à 96_28_04_0578, chroniques des vicaires Billion et Lesnard.
 - Manuscrit Fond Bernard : Ms 129, 94_129_03_0218. Chroniques d'Ambrières par J-B. Almire Bernard.

Chroniques d'Ambrières

Ecrites par M. M. Billion et Lesnard, vicaires à Ambrières.

Feuillet 182

Parmi les châteaux qui couvraient le sol de notre France féodale, plusieurs ont attiré les regards de nos historiens parce qu'ils se trouvaient liés aux grands faits de notre histoire dont ils avaient été le théâtre. A ceux-là les historiens ont donné place dans leurs histoires, ils en ont raconté la fondation, la vie politique avec ses évènements si variés et puis la décadence ou la transformation.

Il en est d'autres dont le rôle fût plus modeste, la vie moins importante dans ce grand drame de la féodalité, qui pour cela, n'ont point marqué leur place dans l'histoire générale. Ils ont passé comme inaperçu et ce n'est qu'à de rares intervalles qu'on en trouve, comme par hasard, un souvenir, un mot en passant dans quelques vieux chroniqueurs connus des seuls amateurs d'antiquités.

Ainsi de ces châteaux, de ces tours qu'élevaient à grands frais les seigneurs contre leurs voisins, il ne nous reste souvent que quelques pans de murailles que le temps a respectés ou plutôt oubliés, quelques pierres cachées dans le lierre ; il ne nous reste souvent que quelques mots jetés par hasard dans un livre poudreux, dans de vieux papiers enfermés dans des liasses qui demeurent longtemps entassés dans quelques archives devenues bien rares aujourd'hui.

Nous ne devons donc pas nous étonner si le château d'Ambrières a laissé si peu de traces ; son rôle fût modeste dans le monde politique, nécessairement aussi sa place fût modeste dans l'histoire.

Ce n'est donc pas pour lui créer une plus grande importance que nous avons entrepris de recueillir les quelques mots que les divers chroniqueurs nous ont laissé le long de leurs récits. Nous parlerons du château, de l'église, de l'hospice et enfin du bureau de bienfaisance.

Du château d'Ambrières.

La petite ville d'Ambrières, située dans le Bas-Maine sur la frontière de la Basse Normandie, est célèbre dans les annales du Maine par la prise d'assaut qu'en fit Guillaume duc de Normandie en 1069 et par le château qu'il y fit bâtir pour se rendre maître du pays et pour punir Geoffroy de Mayenne d'avoir embrassé le parti de Geoffroy Martel.

Feuillet 183 gauche

- Voir les mémoires des comtes du Maine par Trouillard, imprimés en 1643. Voir aussi Mémoires pour l'hôtel-Dieu d'Ambrières aux archives de l'hospice, 1787.

Noms d'Ambrières d'après Cauvin.

AMBRERÆ ; AUBRERIÆ ; AMBERIÆ ; AMBIERIÆ ; AUBRERIÆ. – AMBRIERES.

Paroisse et gros bourg de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de Passais au Maine, dans le pays des Diablintes, sur la rive gauche de la Varenne, à 2 k. au-dessus de la jonction de cette rivière à la Mayenne.

Patronne : la sainte Vierge ; présentateur et collocateur : l'évêque.

AMBRERAE. Guillaume-le-Bâtard (1067-1187), se rend maître d'Ambrières ; il y fait bâtir une forteresse ; ad Ambreras canstruendas... adeseperatos principes cammonuit.(Script. Norm. 187).

Origine d'Ambrières. Opinions diverses. (Comtes du Maine par Trouillard).

Le duc de Mayenne (Geoffroi II) veut relever le parti du duc de Nantes, prend occasion de la mort de Marguerite du Maine pour troubler ouvertement Guillaume dans la possession du comté du Maine et lui susciter des ennemis.

Le duc de Normandie mena une armée sur ses terres, prit d'assaut le bourg d'Ambrières, appartenant à Geoffroy, se résolut de faire un château afin de se rendre plus aisément le maître du pays circonvoisin.

Pour résister à cette entreprise Geoffroy de Mayenne appela à son secours Geoffroy duc d'Anjou, Guillaume comte de Poitou et Eudes comte de Bretagne, lesquels étant venus devant le château d'Ambrières, le duc de Normandie alla au-devant d'eux avec une si puissante armée qu'ils n'osèrent passer outre. Ainsi Geoffroi se retira à Mayenne.

Quelques temps après, le château d'Ambrières étant parachevé, le duc de Normandie assiégea Mayenne, et ne pouvant prendre la ville, la fit brûler par des enfants qui avaient la liberté de sortir.

- Abbé de la Fosse, hist. inéd. des ducs de Mayenne.

Voici maintenant comment l'abbé de la Fosse, dans son histoire inédite des ducs de Mayenne, que M. de la Baluère, de Laval, a eu la bonté de nous communiquer, raconte et développe tous ces faits.

En la guerre que Geoffroi Martel, comte d'Anjou et duc du Maine fit à Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, Geoffroi de Mayenne prit le parti du premier qui était son seigneur, mais cet attachement, quelque légitime qu'il fût, eut pour lui de funestes suites, car Guillaume vint sur ses terres avec une puissante armée, se rendit maître d'Ambrières, et y fit bâtir une forteresse pour tenir le pays tout entier dans la soumission à ses ordres. Il avait mandé à Geoffroi Martel, pour une espèce de défi, le dessein qu'il avait, avant de l'exécuter. Il avait même différé son ouvrage de quarante

[feuillet 183, droite]

jours pour lui donner le temps d'y préparer des obstacles. Geoffroi de Mayenne, pendant cet intervalle, était allé solliciter Martel de venir s'opposer avec ses troupes à la fortification de cette place qui mettait la meilleure partie de ses terres à la disposition des Normands, et l'exposerait sans cesse aux courses et aux ravages de ces fâcheux voisins.

Le comte d'Anjou lui fit de belles promesses, mais elles ne furent suivies d'aucun effet.

Il n'osa paraître devant Guillaume qui, s'ennuyant à l'attendre, se retira après avoir laissé garnison dans le nouveau château qu'il venait d'achever.

Martel n'eut pas plutôt appris sa retraite qu'il ramassa des troupes, vint avec Guillaume, comte de Poitiers et Eudes, comte de Bretagne, pour reprendre Ambrières. L'attaque fût vigoureuse de la part des assiégeants, mais la défense ne le fût pas moins de la part de assiégés qui étaient de vieux soldats d'une intrépidité inébranlable. Guillaume le Bâtard vint lui-même les soutenir et leur amena un puissant secours.

Martel n'eut pas assez de courage pour l'attendre et s'enfuit avec son armée. (La Fosse, art. Geoffroi II, duc de Mayenne).

Il résulte de ce que nous venons de dire qu'Ambrières existait déjà comme position militaire, avant Guillaume le Bâtard, puisque celui-ci le prit d'assaut.

Les Juhel, seigneurs de Mayenne, Danois d'origine, relevant des ducs du Maine, se trouvaient exposés aux incursions des Normands, établis depuis un siècle et demi dans le pays, et ils auraient apparemment fortifié Ambrières, lieu avancé et escarpé, du côté de la Normandie, pour couvrir la ville de Mayenne.

Quoiqu'il en soit de cette conjoncture qui s'appuie, nous l'avouons, sur aucune donnée historique, il reste établi que Guillaume le Bâtard, ayant pris Ambrières, voulut en faire une position forte, assez forte pour tenir de là tout le pays circonvoisin sous sa domination, et il y fit bâtir le château dont nous voyons encore les ruines.

Maintenant à quelle époque eut lieu cette construction ? Les auteurs ou ne l'assignent pas ou l'assignent mal : ceux qui la fixent la rapportent à l'année 1067 ou suivantes mais ils n'ont pas fait attention qu'alors Guillaume était occupé

Feuillet 184 gauche

en Angleterre dont il faisait ou avait fait la conquête or ces historiens disent qu'il était, en personne, à Ambrières. Ce qui montre que la prise d'Ambrières et sa reconstruction sont antérieures à la conquête d'Angleterre, c'est que dans l'essai sur l'histoire de Domfront par Caillebote, page 10, il est mention d'Achard d'Ambrières qui conduisit, avec Mathieu de la Ferté-Macé et Henri de Domfront, quatre-vingt hommes du Passais à la conquête de l'Angleterre, à la suite de Guillaume le Conquérant et un, ajoute en note « Ambrières dépendait alors de Domfront ».

Or on sait que cette expédition eût lieu en 1066. On sait encore par l'histoire que depuis que Guillaume méditait sa conquête il maintenait la paix avec ses voisins.

Opinion, de Mr l'abbé Billion.

Nous pensons donc qu'il faut reporter la reprise et la reconstruction d'Ambrières à l'époque de la guerre qui éclata en 1048 entre Guillaume et le comte d'Anjou et duc du Maine Geoffroy Martel, guerre qui dura plusieurs années, et qu'on doit fixer ces faits entre 1048 et 1064.

Geoffroy III, duc de Mayenne, regardait avec raison le duc de Normandie comme usurpateur du comté du Maine et d'une partie de son patrimoine, il voulut reprendre Ambrières, mais Courvaisier dit qu'il ne réussit pas dans le siège qu'il mit devant le château. Cependant Ordéric Vital dit que Guillaume le Bâtard l'ôta quelques temps après à ce seigneur.... Il fallait

donc qu'il fut en la possession de Geoffroi et que par conséquent il l'eut repris, puisqu'on ôte pas à une personne ce qu'elle n'a pas. (De la Fosse, hist. Inéd. Art. Geoffroi III, duc de Mayenne.

L'abbé de la Fosse n'indique aucune date à ce fait, non plus que les auteurs qu'il cite. S'il nous était permis d'émettre une conjecture sur le temps où il dût se passer nous dirions : l'histoire de l'église Gallicane raconte que Guillaume revint d'Angleterre au carême de 1067, appelé par la rébellion de quelques vassaux et les mouvements de ses voisins qui voulaient profiter de son absence pour reprendre leur revanche, et qu'il resta en France jusqu'après la Pentecôte. Cette histoire ne dit point quels furent ceux qui se soulevèrent ainsi, mais il paraît bien probable que le duc de Mayenne ne fut pas des derniers.

Nous croyons donc qu'on peut rapporter ces faits à l'année 1069. Il paraît qu'Ambrières resta attachée à la Normandie jusqu'à la mort d'Henri 1^{er}, deuxième successeur de Guillaume le Bâtard, arrivée en 1135. C'est sous ce prince et par son ordre que les murailles d'Ambrières furent réparées en

Feuillet 184 droite

même temps que celles de Domfront en 1123 (notice de M. Madelaine).

Voici ce que dit à ce sujet M. Cauvin dans son ouvrage intitulé : 1135. A la mort de son père (Henri 1^{er}) Mathilde épouse de Geoffroi Plantagenet obtient le château neuf de Colmont, Gorron, Ambrières .. et l'histoire de Sablé ajoute : 1135 Geoffroi comte du Maine et d'Anjou rend Ambrières, Gorron et Colmont (monte colinii) à Juhel de Mayenne auquel ils appartiennent.

Voici maintenant comment l'abbé de la Fosse raconte ce fait (art. Juhel II).

Mathilde, pour récompenser les bons services qu'elle avait reçus de lui dans la prise de Domfront, dans celle d'Argentan et d'une partie des places les plus importantes du comté de Mayenne, lui donna selon Corvaisier la terre de Vilaine qui fut appelée du nom de ce seigneur, Vilaine-la-Juhel.

Guillaume de Jumièges, Robert Dumont, disent que le comte Geoffroi et Mathilde son épouse, pour l'engager plus fortement dans leurs intérêts, lui cédèrent trois laces qu'ils avaient nouvellement reprises (sur Etienne de Blois ou de Mortain selon Caillebote, neveu d'Henri 1^{er}) et qui était d'autant plus à la convenance de Juhel qu'elles étaient dans ses terres, savoir : Gorron, Ambrières, Château Neuf sur Colmont, bâti peu auparavant par le père de Mathilde, Henri 1^{er}. (Histoire des ducs de Mayenne, Juhel II).

Pour l'intelligence de ce fait nous dirons un seul mot : Henri 1^{er}, roi d'Angleterre laissait une fille unique mariée au comte du Maine et d'Anjou Geoffroi Plantagenet qui se trouvait dans son comté à la mort d'Henri. Etienne de Blois, neveu d'Henri, s'empara de la couronne.

Geoffroi va la lui disputer et en 1136 il vient assiéger Domfront sans doute il avait pris auparavant les trois châteaux qui couvraient Domfront. Juhel de Mayenne, qui relevait de lui, dût l'accompagner dans cette expédition. La guerre dura sept ans, l'Angleterre resta à Etienne et la Normandie à Geoffroi Plantagenet. C'est donc au commencement de cette guerre ou dans le cours de cette guerre qu'Ambrières fût rendue au duc de Mayenne ; c'est vers cette époque qu'il est question d'un Guillaume d'Ambrières.

Voici ce qu'en dit M. Cauvin : (1128) Guillaume d'Ambrières, chanoine du Mans, prend part à la délibération du chapitre qui confirme la possession de St Berthevin et de la Tannière

Feuillet 185 gauche

à St Michel de Laval.

Dans deux actes dont l'un est de Bernard, abbé de Lonlay, et l'autre de Guillaume, évêque du Mans, de l'an 1160, relatifs à la dîme de Fougerolles, je trouve établi comme témoin un Guillaume d'Ambrières, prieur de Lonlay. Nous ne savons rien autre chose de ce Guillaume d'Ambrières.

Le château d'Ambrières demeura entre les mains de ses anciens seigneurs jusqu'en 1162. Geoffroi, fils de Juhel remet ses places entre les mains d'Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine. Celui-ci, Richard son successeur, le conservèrent mais Arthur, petit-fils d'Henri II en investit le seigneur de Mayenne en 1159. Philippe confirma la donation (reddidit et concessit ..).

L'abbé de la Fosse nous donne un peu plus de détails, nous allons citer : Il (Juhel III) prit cependant parti dans ces guerres de religion, et il ne s'arma jamais que pour la défense de la foi et de la justice. Ce dernier motif s'attacha inviolablement au parti d'Arthur 1^{er} duc de Bretagne, contre Jean-Sans-Terre qui lui disputait la succession de Richard, roi d'Angleterre, de laquelle le Maine faisait partie.

Arthur, pour récompenser les bons services de Juhel, lui rendit Gorron, Ambrières et Château-Neuf, etc. Philippe-Auguste confirma cette donation par ses lettres patentes données à Montaudin en 1199. (Histoire inédite, art. Juhel – Lobineau, hist. De Bretagne – Hist. De Sablé). Arthur en effet, comme successeur légitime de Richard, était possesseur de ces châteaux et comme comte d'Anjou et du Maine, il fit hommage de ces provinces à Philippe-Auguste qui, en sa qualité de suzerain, dût confirmer la donation qu'Arthur fit à Juhel, de ces trois places, pour se l'attacher.

Pendant longtemps il n'est plus parlé d'Ambrières dans les chroniques ou du moins nous n'avons pu rien y découvrir. En 1266, elle était dans la maison Duverger en Anjou ; en 1364 dans celle d'Avaugour de Bretagne ; (notice sur le département de la Mayenne, par M. Madelaine, ingénieur, présentée au conseil de département en 1841).

En 1450 (notice par Madelaine) sous le règne de Charles VII, 1000 à 1200 anglais commandés par Henri Blanche, s'étant

Feuillet 185 droite

retranchés à Ambrières, tenaient tout le pays voisin en contribution, Ambroise de Loré entreprit de les combattre ; il les surprit avec tant d'avantage qu'avec 80 cavaliers et 80 fantassins, il les battit, les contraignit d'abandonner leur camp. Leur commandant fût pris et conduit prisonnier au château de Sablé (Blondeau). C'est cette même année qui vit Domfront pris par les anglais et ceux-ci chassés de la Normandie et de toute la France.

En 1460, Ambrières passa dans la maison de Maillé ; en 1513 dans celle de Baraton. En 1575 Ambrières appartenait à René du Bellay, marquis du Bellay, prince d'Ivetot, mort sans enfants. En 1583 à Jean de la Ferrière, seigneur baron de Tessé. Sa fille Thomasse de la Ferrière, dame de Tessé, épousa en 1597 André de Froullay et lui porta la baronnie d'Ambrières. De ce mariage sortit René de Froullay, père de François de Froullay, seigneur d'Ambrières, mort en 1628 au_ voyage de ; second fils René II de Froullay, son frère aîné.

C'est du temps de Charles de Lorraine, dit l'abbé Lafosse (art. Charles de Lorraine) que le roi Henri IV voulant gratifier René, baron de Froullay et reconnaître les services qu'il lui avait rendu et à l'Etat, lui accorda des lettres d'union des quatre baronnies de Froullay, Tessé, Ambrières, Château-Neuf dont les trois dernières lui étaient échues de Thomasse de la Ferrière et de leur érection en comté -août 1596 – sans changement de ressort et de mouvance qui est au duché de Mayenne.

Le maréchal de Tessé, un des plus grands et illustres descendant de ce René de Froullay, obtint de Louis XIV – 1707 – de nouvelles lettres d'érection de ses terres en comté. Par suite de l'extinction de la famille de Froullay, Ambrières aurait dû passer dans la maison de Chavagnac, mais toutes les propriétés furent vendues révolutionnairement, les droits abolis et le dernier rejeton de Froullay ne laissa à ses héritiers qu'un droit sur la place du château et les ruines du château même avec la maison qui servait de prison et qui reste encore ; il n'y eut que cela d'épargné et monsieur le comte de Chavagnac maintint son droit en acquittant les impôts qui étaient affectés, jusqu'à ce que, en 1845, il vendit ces objets à M. [Taurignan], fabricant, qui céda et vendit la place à la

Feuillet 186 gauche

commune et garda la vieille ruine avec l'ancienne prison. Il y avait quelques réparations urgentes ; se bornant avec goût aux choses indispensables ; il a su tirer un parti très avantageux de ces ruines informes en traçant à force de travail un joli jardin qui, malgré sa petitesse et à cause de son site, est un des plus agréables positions des environs.

Il serait curieux de savoir comment ce château est tombé, comment cette petite ville murée, comme l'appelle Lepaige en son dictionnaire, a perdu toutes ses fortifications. Malheureusement, l'histoire nous fait défaut encore et nous ne pouvons former qu'une présomption sur l'époque de cet événement. On lit dans les registres de la paroisse de Saint-Martin de Mayenne, écrits et attestés par Macé de l'Etang qui en était alors le curé, que le jour de la fête des Rois 1592, le général des anglais, comte d'Essex, arriva à Mayenne après avoir fait beaucoup de mal à Ambrières, Gorron, Ernée, Fontaine Daniel (L'abbé de la Fosse), Peller dit en effet qu'Elisabeth confia à ce comte, en 1591, le commandement des troupes qu'elle envoyait au secours de Henri IV et qu'il ne resta pas longtemps en France (art. Essex). On ne dit pas en quelle contrée il opéra, mais il est naturel de croire qu'il vint ravager le duché de Mayenne dont le duc Charles de Lorraine était chef de la Ligue opposée à Henri IV. On conçoit que pour faire plus de mal à ce redoutable adversaire, l'anglais, protestant et se souvenant de leur puissance d'autrefois en France, aura détruit toutes les places, mis tout à feu et à sang, ce qui aura déplu au bon roi ; c'est pourquoi il ne resta pas longtemps en France. Nous regardons comme bien probable que c'est à ce temps-là qu'il faut fixer la destruction du château d'Ambrières.

C'est d'ailleurs l'époque où les châteaux tombaient. Henri IV détruisit celui de Domfront en 15898 ; la puissance des seigneurs allait s'éteindre.

Il serait difficile de déterminer la grandeur de cette place ; il paraîtrait par cette expression de ville murée qu'emploie Lepaige, que la ville était entourée de murailles ; que ce n'était pas simplement un château.

La grande muraille qui reste encore debout longeant au nord le jardin de l'ancienne maison du chapelain

Feuillet 187 droite

et appartenant à l'hospice, fait voir une assez grande étendue mais nous avons trouvé le même genre de maçonnerie dans une cave d'une maison située au haut de la rue qu'on appelle la chaussée ; ces vastes fondements, s'ils n'étaient pas une suite de l'enceinte, devaient au moins être les fondements d'un ouvrage plus avancé. L'absence d'autres renseignements empêche de former d'autres conjectures et nous voulions seulement constater ce fait.

Ambrières ne fût longtemps qu'une châtelainie : elle n'avait encore que ce rang en 1508, c'est ainsi qu'elle figure à cette époque dans la coutume du Maine. En 1596, nous la voyons dans le rang de baronnie, lors de l'érection du comté de Tessé par Henri IV et de la réunion des quatre baronnies qui le composaient.

Toujours la seigneurie d'Ambrières relevait de celle de Mayenne. En ce rang, elle comportait une sénéchaussée ; au nom du baron d'Ambrières et ensuite du comte de Tessé, un sénéchal rendait la justice dans tout le ressort de la baronnie. La coutume du Maine, promulguée au Mans le 15 octobre 1508 par les commissaires du Roi, en présence de plusieurs gens d'église, nobles et autres du tiers-Etat convoqués et assemblés par le lieutenant-général du sénéchal du Maine, en vertu des lettres missives du Roi (messire de la Roche Barenton, seigneur de la châtelainie d'Ambrières, comparut par maître Robert Desaulnay, licencié ès lois, et Guillaume [Lair] ses procureurs ; personne pour le clergé, ni pour les officiers du Roi praticiens, ni pour le tiers-Etat) – La coutume du Maine, nous fait connaître l'étendue du ressort de cette baronnie.

La justice s'étendait sur douze paroisses, en tout ou en partie ; Ambrières, Cigné, Soucé, Couesmes, Lesbois, le Pas, Vaucé, St Mars-sur-Colmont, Ceaucé, St-Fraimbault-sur-Pisse, partie d'Oisseau relevant directement de la justice de Mayenne ; partie de Brecé relevant aussi de la justice de Mayenne.

Note. La seigneurie de Mayenne exerçait sa justice sur 33 paroisses en tout ou en partie, divisées en 21 justices particulières qui étaient : Maigné-sur-vallon, Cohardon près d'Alençon, Lignières, Sillé-le-Guillaume, en partie seulement, Orthez, la Potté,

Feuillet 187 gauche

Gesvres, Pré-en-Pail, Couptrain, Courcité, Averton, St Léonard-du-Bois, Ambrières, Ernée, Pontmain, St Ouen-des-Toits, Landivy, Mausson, Fougerolles et Goué, Montaudin, Lartasgerie en Colombiers et Champorin en St Denis de Gastines. Lassay et Gorrion n'en faisaient point partie.

Les documents historiques manquent absolument sur l'époque de la construction de l'église. Nous n'avons trouvé dans aucune chronique ou histoire par qui et à quelle époque elle fut bâtie. Nous en sommes réduits sur ce point aux conjectures de l'archéologie, aux connaissances architectoniques mais à l'aide de ces connaissances, nous pouvons fixer d'une manière certaine le siècle et l'époque où elle fût bâtie.

Il est probable que Guillaume le Bâtard, ce grand bâtisseur de monastères et d'églises, ayant fait élever son château d'Ambrières aura voulu lui donner une église ou s'il ne le fit pas, ses successeurs n'y auraient pas manqué ; ce qui nous ferait croire qu'elle a été bâtie sous domination normande c'est qu'elle est placée dans le quartier le plus accessible aux normands : il semble qu'un duc de Mayenne l'eût placée ailleurs, de l'autre côté de la Varenne. Une autre probabilité c'est le genre simple et sévère de son architecture. Le peu d'ornement qui s'y trouve consiste en lignes géométriques, caractère dominant de l'architecture normande.

Mais ce qui est plus qu'une probabilité, ce qui est une certitude pour déterminer à une époque sûre, c'est sa maçonnerie en arête de poissons qui se voit surtout aux chapelles et que l'on voit également dans les murailles du château, aux murs du midi et du couchant de la vieille prison ; c'est le plain cintre des portes et des fenêtres ; ce sont les marches qui se

trouvent à l'intérieur des fenêtres, l'espèce de contrefort à pied droit, tout cela nous fait rapporter au roman secondaire, en la seconde moitié du onzième siècle.

Le trèfle que l'on voit à la fenêtre du portail n'y fait rien, car il est facile de voir qu'il a été ajouté postérieurement.

Cette église romane de la période secondaire, une des plus régulières pour son temps de tout le département ainsi que l'a reconnu M^r l'abbé Tournesac dans un

Feuillet 187 droite

mémoire adressé au préfet offre cependant à l'observation quelques irrégularités que nous sommes incapables d'apprécier.

Les contreforts de la nef offrent une différence avec ceux des chapelles ; ils ont une retraite. Deux au haut du chœur paraissent bien plus récents et ont été formés de pierres tumulaires, peut-être ont-ils été construits au temps où l'on fit la sacristie pour laquelle on détruisit les trois contre forts du pignon.

Un autre contrefort du chœur au midi a été reconstruit vers 1828 ; les fenêtres du chœur, une surtout, ont été élargies, sans doute pour donner plus de lumière. On apercevra encore que les fenêtres de la nef, au nord, ont un retrait et au-dessus un cordon dans toute la longueur du mur qui ne se trouve point au midi.

Enfin on observera que le chœur était destiné à être voûté comme les deux chapelles, en maçonnerie de mortier et qu'il est à angle droit tandis que les deux autres lobes qui forment les petites chapelles, sont circulaires ; ordinairement les trois lobes étaient circulaires.

Nous devons faire mention, comme d'objets dignes de remarque, des deux autels romans, cachés sous les autels du Rosaire et de Sr Roch, formés d'une pierre de granit grossière qui est supportée aux deux angles antérieurs par deux colonnes et postérieurement au milieu, par une maçonnerie qui s'avance en angle. Au-dessus de ces autels, sur la muraille, étaient des fresques mais à la fin bien défigurées.

Ces fresques et ces tableaux que l'on voit maintenant ont été faits en 1828.

Les autels de St Jean et du sacré-Cœur remontent à l'année ... [blanc...].

A l'autel de Notre-Dame de Pitié se trouvait un tableau donné par le seigneur de Vilfeu, Dubois Febvrier lequel y était représenté avec plusieurs rois et au milieu de fleurs de lys.

Au-dessus du grand autel qui était alors au fond du chœur contre la muraille, le comte de Tessé, en 1772, avait fait peindre par Mignole, peintre et sculpteur de Mayenne

Feuillet 188 gauche

un manteau ducal semé de fleurs de lys, aux armes de Tessé, supporté par quatre anges. Cette fresque, qui masquait deux fenêtres ouvertes dans le pignon du chœur, se voyait encore il y a peu de temps et fut détruite lorsqu'on déplaça l'autel en 1846. C'est le même peintre qui sculpta et peignit, même année, l'Ecce homo qui se voit en face de la chaire. Pour ces objets et pour la boiserie du chœur qui avait été faite en 1717... [blanc...].

Nous remarquons encore un émail représentant la Vierge avec son fils, servant autrefois sans doute ... [blanc...] trouvé en 1838, sur le mur portant la couverture de la chapelle St Jean, quand on la recouvrit ; sans doute il aura été caché là soit par la crainte des anglais soit du temps d'Ambroise et de Pierre Lehericé qui, protestants, pillaient et

incendiaient les églises, entre autres Ceaucé, Domfront e Chantrigné, et s'étaient rendus redoutables vers 1574.

Puis une pierre très grossière, servant autrefois de fonts baptismaux et qui se trouve actuellement dans la cour du presbytère. Les fonts actuels ont été placés en 182 ?. Enfin nous devons remarquer au pilier qui fait l'angle du chœur et de la chapelle St Jean, une pierre sur laquelle sont gravés en lettres gothiques et en vers du 14^{ème} siècle dix commandements de Dieu tels que les voici précédés d'un préambule.

Feuillet 189 gauche

La sacristie n'a été construite qu'en 1686 et 1687 par les soins de M. Claude Ruppé, sieur des Fontenelles, substitut de M. le comte de Tessé et alors procureur de la fabrique.

Il y avait une sacristie au paravent, ou comme en plusieurs églises plus récentes encore, n'y en avait-il point ? C'est une question que nous ne pouvons résoudre ; Ce qui nous paraît certain c'est que primitivement la sacristie, s'il y en avait une, n'était pas là puisqu'il y avait deux fenêtres qu'on a bouchées et trois contre forts qu'on a détruits jusqu'à la hauteur de la sacristie.

Elle a été reconstruite et plafonnées en 184 ... [blanc...] et c'est encore en cette année que la boiserie fut faite. Les bancs de l'église ainsi que le pavage des allées n'ont été faits qu'en 1846, 1847 et 1848. La seule cloche que possède l'église fût fondue en 1792 et a pour parrain M. le comte de Tessé.

La grande tribune qui est sur la porte de l'église fût commencée en 1855. Le plan primitif fût M. Trippier de Laubrière. Une pieuse personne, Anne Hossard, prêta six cents francs pour construire cette tribune. Les travaux furent très lents ; ce ne fût que le jour de l'Assomption que, pour la première fois, un chœur de musique y fût établi et dirigé par M. le vicaire. Les bancs ne furent loués que plusieurs mois plus tard.

Les travaux exécutés au fond du chœur furent entrepris en 1856 ; ils furent comme la tribune, trainés en lenteur. La petite tribune destinée à recevoir un orgue ne fût terminée qu'en 1857. Les deux grands tableaux ont été exécutés à Paris par un artiste qui n'était pas riche, ils coutèrent sept cents francs les deux et furent placés vers le mois de juin 1856. La niche où est la Ste Vierge fût plus tard faite par Monssay, l'artiste qui a exécuté presque tous les autres travaux de l'église.

Mgr Wicart, premier évêque de Laval, ayant

Feuillet 189 droite

annoncé sa première visite pour le mois de juillet 1856 de grandes réparations furent exécutées dans l'église. On reblanchit tous les murs, Monssay nettoya, gratta et revernit tous les autels, toutes les statues, toutes les boiseries, etc.. Il est question d'avoir un orgue, il est question surtout de reconstruire l'autel, le projet qui paraît le plus sur de réussir est la construction d'une nouvelle sacristie.

Note- L'église d'Ambrières possède un petit orgue placé dans la grande tribune, la petite ayant été supprimée. Une petite sacristie a été construite et se trouve adossée à l'ancienne. Des travaux importants sont commencés à l'église et doivent se continuer pendant plusieurs années.

Notes écrites par M. l'abbé Billion mais non mises en ordre :

C'est peut-être ici le lieu de parler des revenus de la fabrique. Ils se composaient de meubles et d'immeubles par une déclaration notariée de 1692, faite par ordre du Roi, il appert que la fabrique n'avait dès lors aucun titre de ses biens que la possession immémoriale. Ainsi il serait inutile de chercher les titres et bien difficile de trouver l'origine de ces biens dont voici le relevé :

- 1- Les Bordeaux, petite pièce de terre située je ne sais où, affermée à 10 # au plus.
- 2- La petite seigneurie de la Chaiguardière affermée ainsi appelée dans l'acte précité.
- 3- Les maladreries situées à St Loup, à l'angle formé par le Rouilly et la Mayenne ; on sait à quel usage servait ces maladreries ou léproseries établies seulement à la suite de la 2^{ème} croisade, avant la révolution on allait encore une procession comme au cimetière. En 1757 et 1758 elles étaient affermées 18#.
- 4- La coutume angevine, foire qui se tenait alors dans le champ situé sur la route de Cigné, au-dessous du pressoir de M. de Glatigné (aujourd'hui à mademoiselle Adèle Lepescheux). Elle était affermée 90, 98, 100, 110 et quelque fois jusqu'à 120#. Il était défendu, le jour de l'angevine, de vendre quoique ce fût en marchandises au haut de la ville et même on mettait des gardes au milieu de la rue de la Chaussée pour empêcher toute fraude à cet égard. C'était le droit de prévôté et de levage, il fût accordé sans doute par les anciens seigneurs en faveur de la fabrique.
- 5- La dîme de la Chaignandière affermée 10, 15, 20, 24 # selon le temps.
- 6- Le trait de la lampe ou de Beauvais, destiné à l'entretien

Feuillet 190 gauche

de la lampe, il comprenait les terres de Beauvais, Vaucé, Roanné, la St Millère (Semillère), le grand Courjanvier ou Courvasier, la Cour, le pressoir, la Teardière, Bouchevreau, la Brichardière et s'affermait (de 1685 à 1751) 80, 90, 100, 120, 140 et même jusqu'à 150 # le plus souvent c'était les curés qui s'en rendaient adjudicataires.

Ces différents revenus se montaient en 1757 à 76 # pour les rentes faites à la fabrique. Il y avait 46# pour les bancs et bancelles.

Ils étaient perçus par un procureur nommé pour trois ans par la généralité des habitants réunis le dimanche de la Quasimodo à l'issue des vêpres autour de la pierre tombale ou sous le chapiteau existant alors à la porte de St Roch. On y nommait encore cinq marguilliers ou administrateurs. Le premier compte est de 1682.

Nous n'avons rien à dire sur le presbytère ; nous ignorons l'époque de sa construction ; il n'avait rien de remarquable que sa laideur. Il a été heureusement détruit par la route que l'on a fait passer tout près de l'église, venant de Lassay en 1844 – (nous devons constater l'existence autrefois d'une tour élevée entre le presbytère et l'église. Nous en ignorons le motif. Il paraît que les gens de la justice d'Ambrières n'avaient pas droit d'exercer outre cette tour, le curé et le quartier de la Folie étaient exempts de la juridiction du sénéchal) – On s'occupa de suite d'en faire une autre dont la construction fût achevée au printemps 1846 par les soins de M. Cointet, curé et de MM. Les administrateurs Morice, maire et [Brisapier-Laubrières] adjoint. Il a coûté environ 10000 f avec les vieux matériaux : indemnité 5000 f et quelques cent francs, 1200 f de vieux matériaux : la ville suppléa au reste. M. le curé donna 1500 f.

Les revenus de la cure se composaient 1^e - de la grande prairie située près le presbytère, elle appartenait à la cure. 2^e de la dîme sur toute la seigneurie de Vilfeu ([commune du Pas](#)), avec ses dépendances ; en l'année 17 ([blanc](#)) les chanoines du Mans prétendirent avoir la dîme ; ils eurent un grand procès, une enquête où l'on entendit le témoignage de plus de 20 ou 30 septuagénaires ou octogénaires et il resta prouvé que cette dîme était au curé. Les chanoines dîmaient à Froullay et à Valmary. Cette dîme

Feuillet 190 droite

sur les terres de Vilfeu, sur les chapelles et les métairies et le moulin de Jugué qui payait rente à la seigneurie de Vilfeu, avait été accordée en 16.. ... [\[blanc...\]](#). au curé par Dubois Fébvrier, seigneur de Vilfeu à la charge de recommander ledit seigneur et sa famille tous les dimanches à la grand'messe. C'est un de ces seigneurs qui avait donné un tableau à la chapelle de Notre Dame de Pitié.

La cure d'Ambrières était à la présentation et à la collation de Mgr l'évêque du Mans et s'obtenait au concours. Le curé n'était point soumis à la justice du sénéchal et relevait de la seigneurie de Touvoie, château épiscopal près le Mans, en instance du présidial du Mans. Lui-même avait moyenne et basse justice sur la terre de la Horguelinière en Cigné.

Prestimonies et bénéfices.

Guillaume Le Provost, curé d'Ambrières, par son testament d'avril 1507, dont nous avons copie, laissa la terre de la Fieudière à un de ses parents prêtre, en bénéfice, à la charge d'acquitter quatre messes par chaque semaine. A défaut de parent prêtre ; les autres parents pouvaient rentrer dans ce bien à la charge de faire acquitter les quatre messes par semaine. Cette terre, vendue révolutionnairement appartient à M. Perrier de Domfront.

Michel Charbonnier, seigneur de Beaugé, paroisse d'Ambrières, et Marie de la Brunache, son épouse, par acte de 1542, dont la copie est encore à la fabrique d'Ambrières, en date d'avril 1687, laissèrent une rente de vingt livres affectée sur le lieu de Montates dont une partie est à M. Girard, pour deux ordinaires de messes qui devaient être célébrées à la chapelle ci-devant édifée à Beaugé par leur fils d'abord, et ensuite par un prêtre de leur parenté ; et s'il ne s'en trouvait point, ou s'il y avait empêchement, à l'autel St Jean de l'église d'Ambrières. En 1752, M. Letourneur, prêtre procureur des ecclésiastiques d'Ambrières, fit condamner les héritiers des dits Charbonnier à faire rente et donner titre nouvel.

Malheureusement nous n'avons pu recueillir les noms de tous les curés que depuis le temps où l'on tenait des registres. Le premier que nous connaissons est M. Guillaume LeProvost fondateur de la prestimonie de la Fieudière, curé en 1507. De lui

Feuillet 191 gauche

nous ne connaissons pas autre chose.

De là nous allons jusqu'à l'année 1587 où nous trouvons M. Guillaume Dugoutil, curé d'Ambrières ; nous ne le connaissons pas autrement.

Nous passons de là à l'année 1634 où nous voyons arriver à la cure d'Ambrières M. Jean Cousin, docteur en théologie ; il la tint jusqu'en 1679 (44 ou 45 ans). Dès lors, nous pourrions suivre la succession des curés.

En 1679, à Jean Cousin succéda M. Pierre Antoine Lemarchand qui gouverna la paroisse d'Ambrières jusqu'en 1688 ou plus. C'est sous lui que l'on construisit la sacristie.

Il fut remplacé par M. Claude Ruppé (ou mieux François Ruppé, fils de Claude) qui fut curé d'Ambrières jusqu'en 1711. C'est sous lui que Mme Anne Leclerc fit son testament et que commença l'hospice. C'est lui qui donna au bureau de bienfaisance le tiers de ses biens propres.

M. Louis Deslandes (ou mieux Adrien Deslandes) qui lui succéda dans sa place la tint jusqu'en 1744. Il eut pour successeur Louis Deslandes. Ce fut M. Champion qui remplaça ce dernier. Il eut beaucoup de procès pour les dîmes ou plutôt il fut toujours en procès au point qu'il fallut le transférer à Brée, en 1768.

En cette année-là, à la requête de M. Desnos, Jacques Claude son successeur, il fut cité en vertu d'une sentence du présidial du Mans, à assister à l'inventaire qui serait fait des titres, papiers, registres de la fabrique dont beaucoup se trouvèrent égarés ou perdus.

M. Jacques Claude Desnos vit passer les mauvais jours sans quitter la France ni même sa paroisse, à ce qu'il paraît, du moins sans la quitter pour longtemps. Après la tourmente il s'appliqua en zélé pasteur, à fermer les plaies et porter remède aux maux de la révolution. Il vit périr à côté de lui et pour lui, nous assure-t-on, son vicaire M. Deschamps. Nous lisons dans le martyrologe du clergé français pendant la révolution : M. Deschamps, vicaire de la petite ville d'Ambrières, au doyenné de Passais, né au bourg de Courson, près Villedieu, diocèse de Coutances, ne prêta ni serment schismatique de 1791, ni celui de liberté-égalité, mort assassiné par des soldats du bataillon d'Auvers, le 9 avril 1797.

Ils étaient, M. Desnos et lui, dans une maison au bas de la Chaussée détruite par la route d'Angers à Caen ; ils avaient été trahis et dénoncés aux républicains qui vinrent assiéger la maison

Feuillet 191 droite

au milieu de la nuit et y pénétrèrent. Le vicaire, pour sauver son curé qu'il jugeait plus nécessaire que lui, se présenta aux assassins pour donner à M. Desnos le temps de se cacher. Il fut tué et percé de plusieurs coups de baïonnette, dépouillé et trainé dans la rue ; des personnes pieuses eurent soin de l'ensevelir.

M. Desnos avait auparavant un autre vicaire bien distingué, M^e Gallois qui fut depuis grand vicaire de Sées.

A M^e Desnos succéda en 1812 M^e Levaché, ancien moine qui resta jusqu'en 1821. A cette époque il fut transféré dans une petite paroisse près le Mans où il mourut quelques années après.

Il fut remplacé en 1821 par M^e Jean-Jacques Epron, curé de Fougerolles, né à Juvigné-des-Landes, qui gouverna la paroisse jusqu'en 1844. C'est lui qui a fait faire les tableaux que nous voyons dans l'église (tableaux des autels), fait peindre les fresques des chapelles, couvrir la chapelle St Jean et la sacristie fut plafonnée. Il fit faire les meubles que nous y voyons, il acheta l'ostensoir, la bannière, le dais, etc...

En 1844, M^e Joseph Cointet vint prendre le gouvernement de cette paroisse où il avait été déjà trois ans vicaire. Par ses soins les bancs de l'église ont été faits, le pavage exécuté, l'autel mis à la romaine, la table de communion faite – sous lui que le presbytère a été construit.

En 1711, M^e François Ruppé, curé d'Ambrières, lègue par testament le tiers de ses propres et tous ses acquêtes aux pauvres d'Ambrières. Des dispositions pour une lampe devant le

Rosaire et une fondation pour les quarante heures qui furent établies en 1713 – 10 f au prédicateur et honoraires au célébrant.

Pour le tiers de ses propres on désigne la terre du Grand Jugué, ses acquets sont la Charmoyère et la Blandinière en le Pas et les maisons en ville.

Les meubles n'étaient pas compris dans le testament, ils sont vendus par les héritiers du sieur Ruppé comme n'étant pas légués. Les terres sont sans bestiaux et toutes dévastées. Le bureau alors présidé par M. Deslandes, curé, emprunte en 1713 à l'Hôtel Dieu, si riche des bienfaits d'Anne Leclerc, une somme de 1200 à 1% avec hypothèque et remboursable pour acheter des bestiaux et remonter ces terres – dont acte fût passé.

Feuillet 192 gauche

Ambrières possède un hospice dont nous allons dire l'origine et la fondation.

En 1699, le 14 mai, mourut en cette ville Anne Leclerc, veuve du sieur Drouet, sénéchal d'Ambrières, laissant un testament du 26 juillet 1698 par lequel elle donnait tous ses meubles, tous ses acquêtes et le tiers de ses propres pour l'établissement d'une congrégation de personnes pieuses de l'un et de l'autre sexe dans sa maison d'Ambrières.

On voit encore dans l'église d'Ambrières deux pierres tombales de l'un et l'autre ; elles étaient placées dans la chapelle St Roch, portées sur des colonnettes de marbre. L'hospice payait 2 f à la fabrique pour cela. L'hospice ayant cessé de payer à la révolution, les pierres furent volées.

L'évêque du Mans et le comte de Tessé, seigneur d'Ambrières, jugeant comme les habitants d'Ambrières assemblés et consultés à ce sujet, qu'un hospice serait plus utile à la ville qu'une telle congrégation, demandèrent au Roi et obtinrent au mois de juillet 1699 des lettres patentes ordonnant qu'il serait établi un hôpital qui serait régi et administré par les soins de l'évêque du Mans et du comte de Tessé, conformément aux règlements faits pour les hospices du royaume, et permettant aux administrateurs de recevoir tous dons, legs, qualifications et autres libéralités qui seraient fait, à l'avenir au dit hôpital. Ces lettres patentes ne furent enregistrées à la cour et à la chambre des comptes que le 14 août 1706 et le 11 mai 1707 ; elles se trouvent encore aux archives de l'hospice, munie du sceau de plomb.

Les héritiers d'Anne Leclerc l'attaquèrent, mais le legs fût confirmé et délivrance en fût donnée par sentence des requêtes du 10 juillet 1703, confirmée par la cour le 27 juin 1704 sur la requête de l'évêque et du comte. Plus tard quelques-uns des héritiers élevèrent de nouvelles prétentions qui occasionnèrent de nouveaux procès qui ne furent terminés qu'en 1787. Nous en dirons quelques mots en son temps.

Les propres d'Anne Leclerc furent donc partagés et mis en deux lots, l'un d'un tiers pour l'hospice et l'autre de deux tiers pour les héritiers ; le tout fût estimé 29000#. Ce partage commencé en mars 1711, ne fût consommé que le 27 juin de la même année et malgré toutes les chicanes sus citées dans la suite à l'hospice, il a toujours été maintenu dans la possession de ce qui lui fut accordé, sauf quelques légers

Feuillet 192 droite

changements.

Voici le relevé de ce qui lui échut pour le tiers des propres de la bienfaitrice :

La Grande Roussière louée en 1785	410#
(voir la note A à la fin)	
La Petite Roussière, idem en 1783	200

Montaton, maison, friche à filasse, 2 portions et jardin	26
Pièce de terre du Gué Denis et des Brières pour la moitié seulement, le reste étant d'acquêt	120
La Ma.... près Ernée	500
Total	1256

Il faut noter que ces biens n'avaient à l'époque du testament qu'une valeur de revenu de la moitié seulement.

Voici maintenant les biens d'acquêt laissés tout entier par Anne Leclerc à l'hospice, nous reparlerons ensuite des meubles.

La maison qui sert d'hospice et ce qui en dépend, sauf les deux petites maisons y attenantes, louées en 1785 au sieurs Girard et François Jarny, vendue en 1787 M. Girard et un toit à porcs bâti par l'hospice en 1773.

La closerie de la Coulonge en Couesmes louée en 1785	150
Idem de la Guilloire en le Pas	330
idem des Champs en le Pas	286
idem de la Peuchardière en Couesmes	368
La Girardière (Géardière) en Cigné fût achetée par l'hospice, louée	190

Quant à ses meubles, on en trouve le détail dans l'inventaire qui fût dressé de son mobilier, de ses effets de personne. Inventaire qui contient plus de vingt cinq pages et que l'on conserve encore à l'hospice.

Pour ce qui est de l'argent, le chiffre nous a été conservé aussi par acte authentique et il est presque incroyable comment cette bonne dame a pu tellement augmenter sa fortune, laissant tant d'acquêts et encore tant d'argent. Voici donc ce que nous trouvons parmi les papiers de l'hospice dans un procès-verbal dressé dans l'année de sa mort. Il paraît qu'il y avait alors comme aujourd'hui des mauvaises langues ; prêtes à répandre les plus mauvais bruits, peut-être ferions nous mieux d'en accuser les héritiers eux-mêmes ; quoiqu'il en soit, la généralité

Feuillet 193 gauche

de Tours fut informée que cette veuve avait laissé des sommes d'argent assez considérables en vieilles espèces et qu'il y avait en malversation à cet égard dans l'inventaire. La généralité de Tours ordonna à M. de Pontfarcy, alors président à la Barre du comté de Laval, de faire informer là-dessus. Celui-ci délégua pour cet effet M. de Farcy, conseiller qui, s'étant transporté à Ambrières, fit comparaitre l'exécuteur testamentaire, M. Dodard des Loges et en présence des héritiers ainsi que de M. le curé, se fit représenter les espèces et dans un procès-verbal quelque peu injurieux pour le pays, pour les habitants d'Ambrières et même pour M. Dodard, il nous apprend qu'elle avait laissé dans un cabinet attenant à une salle basse, dans une armoire, un calice et une patène d'or, puis tant en louis doubles, simples, réformés ou non réformés, qu'en pièces d'argent de différentes valeurs et de systèmes différents, une somme de huit mille soixante deux livres, seize sols, somme énorme pour ce temps-là ; une partie fut laissée entre les mains de M. Dodard et l'autre sous sa garantie, et

l'autre beaucoup plus forte fut placée sous la garantie des héritiers chez les marchands de toile de Laval, pour produire.

Cependant l'évêque du Mans et le comte de Tessé s'entendirent pour fonder l'hôtel-Dieu d'Ambrières, et lui donner des statuts conformes à la déclaration du Roi en date du 12 décembre 1698 pour l'administration et le gouvernement des hôpitaux.

Ces statuts sont du 24 décembre 1710 ; on y remarque l'établissement d'un bureau présidé par le curé ou le vicaire, ou Mgr l'évêque, toujours par un ecclésiastique, composé du premier officier de justice, du bureau fiscal, de deux notables habitants laïques ou ecclésiastiques, choisis par le général des habitants, et d'un trésorier ou administrateur choisi de la même manière et enfin d'un greffier ou secrétaire. Ceux-ci nommés pour trois ans s'assembleront tous les quinze jours, plus souvent si besoin est, avec les membres de droit. Il se fera deux assemblées générales, composées des membres actuels, des derniers membres et de six notables choisis le dimanche précédent l'une le jeudi saint et l'autre le 1^{er} octobre. Les décisions seront prises à la majorité.

Feuillet 193 droite

L'aumônier était à la présentation du seigneur et à l'approbation, de l'évêque ; il devait dire la messe tous les jours, administrer les malades, faire l'école gratis aux enfants pauvres, et, moyennant rétribution, aux riches ; logé, nourri à l'hôtel-Dieu, il avait un traitement de cent francs.

Plus tard en 1767, on fit construire dans le plan de l'hôpital une maison qui fût consacrée au logement du chapelain et dans cette condition, n'étant plus nourri par l'hospice, il reçut 300 f. de traitement, et puis, 250 f. ayant été réduit de 50 f.

Il devait y avoir trois sœurs grises, la première pour l'administration et la chambre des femmes malades, la seconde pour la chambre des hommes, la troisième pour la cuisine et elles pouvaient faire l'école aux pauvres petites filles. Il y avait alors quinze lits à l'hôpital.

En 1786, trois religieuses viennent de Rennes sur l'invitation de M. M. les administrateurs. Mlle Romagné-Rongère, chargée auparavant de la direction de l'hospice, rend les clefs et les registres au procureur Giraud, par le conseil de M. Desnos ; sur son refus, elle les porte à M. Gallery de la Tremblaye qui les fait reporter au sieur Giraud.

Note A- Les Roussières et la maison de Montaton (louée en 1788 pour 6 ans à François Launais) avec jardin et friche, relevaient de la seigneurie de Champs, appartenant à messire de Logé, écuyer, seigneur et patron de la paroisse, église et cimetière de Cigné. Le procureur fiscal de l'hôtel-Dieu d'Ambrières, versa en 1711 entre les mains du dit seigneur 950 f. pour amortissement du droit d'indemnité pour ces trois lieux qui tombaient en main-morte.

Cette somme formait le revenu de trois années et fût convenue par transaction, après des commencements d'action à la Barre de Mayenne et à la cour des requêtes à Paris.

Le procureur fiscal dû continuer, en outre, de rendre hommage audit seigneur pour les immeubles qui relevaient de la seigneurie et fief de Champs. J'ai trouvé une reconnaissance sans date de cet hommage faite par M. Etienne Lottin, procureur fiscal de l'hôtel-Dieu, avec le détail des obligations comme de faire moudre à Champs le blé récolté et consommé sur les dits lieux, de faire les charrois, trainage et aménagement des choses

nécessaires au moulin, lit et meule, de bienner la chaussée, sécher de la blette, faire office de prévôt au sergent (1 denier par jour, 4 deniers avec harnois) et autres sujétions en usage dans la baronnie d'Ambrières.

En 1786, le bureau autorisa le procureur à vendre la maison Jarry du château, la maison Girard, sur la place, celle de Montaton avec jardin, friche et pré, les bois de la mesure de la Girardièrre (Géardièrre), de la Ponchardièrre, les bestiaux de l'hospice, un toit à porcs avec jardin loué à Pierre Pottier, meunier, à louer à forts pots de vin les pièces de terre du Gué Douis et de Brière, la maison d'école, en faisant préparer toutefois pour la remplacer, les étables y pratiquant portes et fenêtres, à louer encore le fief de Bouchevreau, à donner la mesure à M. Gallery des Granges jusqu'à concurrence du remboursement des frais et avances qu'il avait faits dans le procès Grizier.

Article de M. Paul Moricière, fils, sur Ambrières.

Des origines de la ville et du château d'Ambrières.

Nous lisons dans un excellent ouvrage dû aux recherches actives et aux investigations savantes d'un instituteur primaire les lignes suivantes sur l'origine historique de la ville et du château d'Ambrières, qui paraît remonter à l'époque des invasions normandes.

« Ce qui fait voir qu'Ambrières existait déjà comme position militaire, c'est que Guillaume le Conquérant, dans sa guerre contre Geoffroy-martel, comte d'Anjou et du Maine, guerre qui commença en 1048 et qui dura plusieurs années, prit Ambrières et y fit construire une forteresse capable de tenir le pays circonvoisin sous ses ordres.

En 1067 Ambrières n'était qu'un bourg dépendant des terres de Geoffroy II, seigneur de Mayenne, qui s'attira la haine du duc de Normandie, en défendant les

droits du comte d'Anjou, son maître légitime. Geoffroy III hérita de la haine implacable de son père contre les normands, il reprit Ambrières et se rendit maître du Mans dont il fit égorger la garnison ; mais il ne jouit pas longtemps de ses triomphes. Guillaume lui reprit une à une toutes ses conquêtes et s'empara du château fort de Mayenne qui passait alors pour imprenable. Il y réussit par stratagème. – « Lorsque le duc de Normandie partit en 1066 pour la conquête de l'Angleterre, Achard, seigneur d'Ambrières le suivit avec ses hommes de service. Ambrières, ainsi que le château Neuf et Gorron, resta attachée à la Normandie jusqu'à la mort de Henri 1^{er}, roi d'Angleterre, deuxième successeur de Guillaume le Conquérant, arrivé en 1035. Mathilde, sa fille et son héritière pour la Normandie, les réunit ensuite en 1062 entre les mains d'Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine.

Arthur, duc de Bretagne et petit-fils d'Henri II, donna ces trois seigneuries à Juhel III, pour le récompenser de ses bons et loyaux services. Philippe Auguste, roi de France, confirma cette donation par lettres patentes données à Montaudin en 1199. Depuis cette époque, Ambrières a toujours relevé de Mayenne. Ses armes comme celles de la métropole portaient de gueules au chef d'argent à l'escarboucle d'or ; tandis que les seigneurs de Mayenne dont les armoiries au dire de Ménage, remontent à Juhel II portaient de gueules à six écussons d'or.

La forteresse a été détruite pendant l'hiver de 1592 par les troupes anglaises qu'envoya la reine Elisabeth pour secourir Henri IV, vivement pressé par le duc de Mayenne.

Ces troupes sous le commandement du comte d'Essex, démantelèrent successivement Gorron, Mayenne et Thorigné.

Cette même année, Bois-Dauphin, intrépide ligueur, vengea l'échec des armes mayennaises en taillant les anglais en pièces dans la place même qu'ils avaient conquise ? Quatre cents hommes tués, sept enseignes enlevées et le chef ennemi tombé entre nos mains, tels furent les trophées de cette mémorable rencontre qui valut à Bois-Dauphin la rédition de Château-Gontier dont les portes furent ouvertes sans résistance. En 1450, le célèbre capitaine Ambroise de Loré, vaillant défenseur de la cause de Charles VII, attaqua près d'Ambrières avec quatre-vingts cavaliers et un pareil

Feuillet 195 gauche

nombre de fantassins, douze cents anglais qu'il contraignit à prendre la fuite. Il prit Henri Blanche leur commandant et plus de neuf cents prisonniers.

La terre d'Ambrières fût érigée en baronnie en 1226 ; elle passa dans les maisons du Verger, d'Avaugour, de Maillé, d'Ollivier de Baranton, de Brice de Quinée. De là elle échut successivement à de la Fenouillère, à René du Bellay, à Thomasse de la Férrière, à René baron de Froulay. En 1596 Henri IV, pour récompenser les services que ce dernier avait rendus à l'Etat, l'érigea en comté mais les formalités de cette création ne furent pas remplies car en 1789, elle n'avait encore que le titre de baronnie. – « la position et les débris de la forteresse d'Ambrières, attestent l'importance militaire qu'elle devait avoir autrefois ».

L'église Notre-Dame, si remarquable par son architecture romane de la seconde époque, a été construite quelques années après la forteresse de Guillaume le Conquérant. Elle paraît remonter au 11^{ème} siècle ; son intérieur est régulier et à la forme d'une croix latine. Quant au premier château fort, on suppose avec assez de vraisemblance qu'il a dû être construit par un seigneur de Mayenne dans le but de tenir an respect ses voisins de Normandie.

Ambrières doit à la généreuse piétée de dame Anne Leclerc, veuve du pieux Drouet, sénéchal de ladite ville, la fondation d'un hospice pour les pauvres malades et les vieillards. Cette dame charitable laissa par testament du 26 juillet 1698, ses meubles, ses acquêts et le tiers de ses biens patrimoniaux à cet effet. En 1771 un bon prêtre, Claude Ruppé, curé d'Ambrières, dotait la ville d'un bureau de bienfaisance. Il léguait par testament le tiers de ses propres et tous ses acquêtes aux pauvres d'Ambrières.

Depuis 1592, le château d'Ambrières ne paraît avoir été ni restauré ni habité et, c'est sur ses imposants débris que s'est assise successivement la ville ainsi que l'attestent les nombreux vestiges de fortifications retrouvés en plusieurs endroits. L'administration municipale établit sur ses places de foires et marchés dont elle se réserva la surveillance et police, sans préjudice de celles que le seigneur avait autorisées à s'y tenir par les lois et coutumes d'alors, et pour l'établissement desquelles il percevait le « mérian » ou impôt par tête de bêtes. En 1789 et dans les années qui suivirent, le château proprement dit servait de prison et le jardin actuel était exploité par le geôlier.

Feuillet 195 droite

M. Cheux, notaire à Ambrières, soi-disant régisseur des biens du comte de Tessé-Mans Froulay, touchait, dit-on, les fermages du château qu'il allouait à la ville, et en payait les impositions amis aucune quittance du percepteur et aucune autre pièce justificative ne viennent à l'appui de ce fait. En 1843, la révision du cadastre et la répartition des impôts soulevèrent un procès curieux entre le marquis Gabriel de Chavagnac, héritier et neveu du comte de Tessé-Mans Froulay et la ville et commune d'Ambrières, représentée par son maire Lottin-Jugué. Nous ferons grâce au lecteur des débats de ce procès qui excita au plus haut point la curiosité publique. Le marquis de Chavagnac se

prétendant légitime possesseur du château et de ses dépendances au chef de son oncle, assigna la ville en revendication de ses droits et en indemnité de deux mille francs pour faits d'usurpation. Même prétention était élevée par le marquis sur la chapelle du château dont l'entretien a toujours été à la charge des hospices et qui de temps immémorial paraît affectée pour les besoins du public au service du cule divin. La cloche de cette chapelle fut donnée par un sieur Guesdon, payeur, demeurant à Laval, et ce, sans provoquer de la part du comte de Mans-Froulay-Tessé, la moindre opposition ni réserve de droits. Fermée à l'époque de nos troubles révolutionnaires, elle fut rouverte vers 1800, servit de salle de spectacle et fut ensuite rendue au culte. En 1791, le citoyen Boutros, premier maire d'Ambrières, fit élever sur la place du château une plantation d'ormes qui furent brisés plus tard dans une rixe de jeunes gens. On peut encore admirer près de la chapelle le seul qui soit resté de cette magnifique plantation. Le même sieur Boutros réprima plus tard une entreprise du comte de Tessé sur la place publique. En considération de ces faits, le tribunal de Mayenne statuant par l'organe de son président Duronceray, sur les conclusions de M. Picot, avoué constitué de la ville, débouta le marquis de Chavagnac de ses prétentions sur les places publiques et la chapelle, comme mal fondées et tendant à faire revivre des coutumes féodales depuis longtemps abolies. Il le réintégra dans ses droits quant à la possession domaniale du château et condamna la commune à lui payer dix francs de dommages et intérêts. On eut pu être plus sévère ! En effet le citoyen Mans Froulay Tessé se prétendait comme seigneur, propriétaire du château, les lois

Feuillet 196 gauche

de 1792 et 1793 lui avaient fait perdre tous ses droits. Que donnait alors la succession ? Si au contraire cette propriété lui était venue à titre onéreux par suite de vente, surtout en vertu de vente judiciaire ou décret forcé, ses droits subsisteraient en leur entier. Or le comte de Tessé non plus que le marquis de Chavagnac n'ont jamais pu montrer aucune origine de propriété.

En 1845, dérogeant à ses traditions historiques et aux gloires de son passé, le vieux château d'Ambrières tombe en rotture. Monsieur Taurignan, fabricant, l'acquit par acte du 16 septembre même année, de M. Lourel Desmonts, fondé de pouvoir du marquis Gabriel de Chavagnac et directeur de ses forges de Chailland. Le prix de vente s'élevait à la modique somme de 1900 f stipulée payable en l'étude de M. Bernard, notaire chargé de la rédaction de l'acte. Le 4 octobre 1846, la commune d'Ambrières, désireuse d'agrandir la place sur laquelle elle voulait établir une promenade publique acheta au sieur Taurignan la parcelle de terrain au-devant du château, attribuée au marquis de Chavagnac par jugement du tribunal de Mayenne en date du 26 novembre 1844, moyennant un prix de 1200 f payé immédiatement et quittancé par acte au rapport de M. Bernard.

Après tant de vicissitudes héroïquement surmontées, un dernier et plus sanglant affront était réservé au vieux géant que l'indifférence de ses maîtres avait dépouillé de tout prestige historique et militaire, mais qu'avait au moins su respecter la faux inexorable des âges et en partie épargné la fureur de la guerre et l'aveuglement des hommes. C'était le coup de pied de l'âne donné au lion mourant, dans la personne d'un maladroit propriétaire. Un manœuvre dont la fortune inconstante avait heureusement servi les entreprises, s'était imaginé de venir installer son ignorance présomptueuse sur les débris mutilés du vieux vétéran, noble témoin des hauts faits de nos ancêtres. Il était venu loger dans ces racines glorieuses son insuffisance et sa vanité. Après avoir fait disparaître, sous un affreux et ignoble badigeonnage, cette sombre couleur des siècles, qui fait comme parle Victor Hugo, de la vieillesse des monuments l'âge de leur plus grande beauté, après avoir barbouillé l'imposante et majestueuse nudité des murs intérieurs de la vieille forteresse, de misérables colifichets, véritables

jouets d'enfants, sans aucune valeur artistique, le barbare possesseur de l'antique manoir n'avait cru pouvoir mieux consacrer son temps et ses trésors qu'à la démolition d'une partie considérable de ces hautes murailles, sur lesquelles la mitraille anglaise avait écrit comme un palimpseste plusieurs pages sanglantes de nos fastes historiques.

Pauvre et chère forteresse de Guillaume le Conquérant. Tomber des mains d'un roi dans celles d'un maçon ; quelle chute ! Aujourd'hui le vieux château décapité se trouve de nouveau remis en vente. Sa royauté déchu est à l'encan. Souhaitons-lui dans l'intérêt de l'art un acquéreur plus intelligent et puisse ne pas se retrouver justifiée cette maxime malheureusement trop vraie : le temps est aveugle, l'homme ignorant.

Chroniques d'Ambrières

par

Jean-Baptiste Almiré Bernard, ancien notaire de cette ville, né en l'an 1810 à St Pierre de la Cour, aujourd'hui St Pierre sur Orthe, canton de Bais.

Topographie

Ambrières, petite ville autrefois murée dans le doyenné de Passais au Maine, élection et grenier à sel de Mayenne ; siège d'une justice seigneuriale qui s'étendait sur les paroisses ci-après : Ambrières, Brecé en partie, Ceaulcé en partie, Cigné, Couesmes, Les Bois, Le Pas, Oisseau en partie, St Fraimbault sur Pisse, St Mars sur Colmont, Soucé et Vaucé. (V. Le Paige et annuaire de la Sarthe pour 1843).

Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mayenne, département de la Mayenne, lequel canton est composé des communes d'Ambrières, Chantrigné, Cigné, Couesmes, Le Pas, St Loup du Gast, Soucé et Vaucé.

La division territoriale due en 1790 à l'assemblée Constituante avait placé dans le district de Mayenne le canton d'Ambrières qui ne contenait alors que la commune chef-lieu avec celles du Pas et de Cigné.

C'est du Consulat que date l'organisation actuelle mais sous le règne de Louis-Philippe, le canton d'Ambrières a perdu St Fraimbault sur Pisse et en partie, Ceaulcé qui ont été joints au département de l'Orne, arrondissement de Domfront.

Depuis l'érection en 1855 du diocèse de Laval, Ambrières, qui dépendait du diocèse du Mans, a été englobé dans la nouvelle circonscription ecclésiastique.

La population agglomérée s'élève à 1400 âmes et celle de toute la commune à 2700 âmes environ.

Le sol est composé, suivant l'ingénieur Blavier, de granite avec une étroite bande de schiste micacé sur la rive de la Mayenne

La ville se trouve presque entièrement bâtie sur la rive droite de la Varenne, qu'elle domine du haut d'un monticule escarpé et dont les premières fortifications, évidemment l'œuvre des seigneurs de Mayenne, servirent à ces derniers d'avant-poste contre les ducs de Normandie.

Puissamment défendue en effet du côté de Domfront par la rivière et les rochers qui en forment l'assiette, Ambrières est d'un facile abord pour Mayenne et Gorrion dans l'intérêt desquelles on a du primitivement la fortifier.

Ce n'est point-là que Guillaume le Conquérant eût songé à construire le château dont quelques vestiges restent encore, si l'illustre bâtard n'y eut trouvé déjà une place en état de résistance ou des travaux établis.

Un ruisseau qui prend sa source dans la commune de St Mars et traverse un coin de la commune d'Oisseau tombe dans la Varenne près du lieu de Beauchesne, un peu au-dessus de la ville d'Ambrières. Au midi, non loin de cette ville passe la rivière de Mayenne qui reçoit plus bas les eaux de la Varenne au village nommé Confluent. C'est au voisinage de ces deux principales rivières que la localité est redevable de son nom (Amborive ... Amberivières) qu'on trouve écrit dans la généalogie ancienne de Cauvin et ailleurs : Ambrercé, Ambrarice, Ambrerice, Ambierce, Amberice.

Paroisse et gros bourg de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de Passais au Maine, dans le pays des Diablintes, sur la rive gauche de la Varenne, à 2 k. au-dessus de la jonction de cette rivière à la Mayenne. Patronne : la sainte Vierge; présentateur et collateur, l'évêque.

Guillaume-le-Bâtard (1067-1187), se rend maître d'Ambrières; il y fait bâtir une forteresse ; *ad Ambreras canstruendas... adesse paratos principes cammonnuit*. (Script. Norm. 187...).

1135. A la mort de son père, Matilde, épouse de Gceffroi Plantagenet, obtient les châteaux de Colmont, de Gorron et d'Ambrières; *Mathildis oblinuit ... Ambreras*. (Script. Fr. XII. 584).

AMBRARIAE. 1128. Guillaume d'Ambrières, de Ambrariis, chanoine du Mans, prend part à la délibération du chapitre qui confirme à l'abbaye de S.-Michel la possession de l'église de St.-Berthevin et de la chapelle de la Tannière. (Généal. de Gorram).

AMBRERLÆ. 1129. L'année suivante, le même Guillaume, *Guillelmus de Ambrerûs*, assiste au jugement qui maintient l'abbaye de St. Vincent dans la jouissance des églises de Courgain et de Saône, contre les prétentions des moines de Jumièges. (Ampl. coll. I. 696).

AMBIERLÆ. 1135. Geoffroi, comte du Maine, rend Ambrières, Gorron et Colmont à Juhel de Mayenne, auquel ils appartenaient. *Ambiæras, Gorram et Caliniæ Montem comes concessit Juhello de Meduana*. (Hist. de Sablé, 186).

AMBRERLÆ. 1162. Geoffroi, fils de Juhel remet ces places entre les mains de Henri II, roi d'Angleterre et comte du Maine, *Amberias*.

AMBRERLÆ. 1199. Artur de Bretagne, petit-fils de ce monarque, en investit le seigneur de Mayenne, Philippe, roi de France, confirme la donation; *Philippus... notum... Arturus... castellum de Gorren, de Aubrerûs... reddidit et concessit*. (Hist. de Sablé, 186). Dans l'Amplissima Collectio (1023), on lit *Ambierûs*.

AMBRARLÆ. AMBRERLÆ. - AMBRIERES— Voir AMBBERÆ.

Géographie ancienne du diocèse du Mans, par M. Th. Cauvin, suivie d'un essai sur les monnaies du Maine, par M. E. Hucher... (1845)

Les restes de grandes murailles qui subsistent sur les vallons et dans certaines caves du haut de la Chanfree prouvent que, hors du château proprement dit, l'espace habité par la population agglomérée était jadis entouré de murs ce qui explique la qualification de ville qui de temps immémorial, a été donnée à Ambrières car une ville est, d'après la définition du dictionnaire de Trévoux, l'assemblage de plusieurs maisons disposées par rues et renfermées d'une clôture commune, qui est ordinairement de murs et de fossés.

Dans le procès-verbal d'esgail de sel qui fut dressé en 1591 et dont nous reparlerons ci-après, la ville se trouve indiquée séparément de la campagne.

Lors de la réduction en 1665 par le roi Louis XIV du nombre des notaires et sergents royaux ; Jean Launay fut réservé et conservé dans son notariat pour la ville d'Ambrières.

Enfin, au cours du long procès que produisit le testament d'Ane Leclerc, veuve du sénéchal Drouët, décédée le 14 mai 1699, les administrateurs de la paroisse d'Ambrières dans les mémoires adressés par eux au Parlement de Paris, qualifiaient leur endroit de petite ville murée.

Église

L'église d'Ambrières, de construction romane, était décorée de peintures murales qu'on a défigurées dans les temps modernes. On voit aux deux côtés du chœur des chapelles en forme de lobes et le chœur lui-même était, paraît-il, voûté de cette façon.

Dom Piolin, tome III, page 569, de son histoire de l'église du Mans, rapporte au 12^e siècle la construction de cet édifice religieux tandis que M.M. Lesnard et Billion, anciens vicaires, la font remonter à la seconde moitié du siècle précédent, c'est-à-dire aux premiers de la domination normande. En tout cas, l'église d'Ambrières n'eut pour fondateurs les normands, comme l'indiquent son emplacement sur la rive gauche de la Varenne et la similitude d'une

Feuillet 94_129_03_0220

Partie de sa maçonnerie avec celle du château, toutes deux en arêtes de poisson. Cette église est placée sous l'invocation de la Vierge et l'on dit ; Notre-Dame d'Ambrières.

Curé

La curé d'Ambrières, présentée avant la Révolution par le seigneur évêque du Mans, valait, suivant Le Paige, 1711 livres de rente. Elle comptait dans son temporel la grange prairie qui fait suite au jardin sur le bord de la rivière et possédait les dîmes de la seigneurie de Vilfeu, des chapelles, des métairies, etc... qui lui avaient été données par M. de Boys-Février seigneur de Vilfeu, à la charge par le curé de recommander le seigneur et sa famille tous les dimanches au prône de la grand-messe.

La dîme de Vilfeu fut dissoute dans le 18^e siècle par le chapitre du Mans aux curés d'Ambrières. Mais après un grand procès, où de 20 à 30 témoins septuagénaires et octogénaires furent entendus, les chanoines furent déboutés de leurs prétentions.

Les curés d'Ambrières n'étaient point soumis à la juridiction du sénéchal de baronnie mais relevaient de château épiscopal situé paroisse de Savigné-l'Évêque, à 10 kilomètres du Mans.

Ces curés avaient eux-mêmes droit de moyenne et basse justice sur la terre de la Harglinière, paroisse de Cigné, sur le quartier de la Follie et sur la Roblinière, paroisse d'Ambrières. Par conséquent des officiers de justice étaient rattachés à la cure, tel que sénéchal, procureur fiscal et greffier, comme on le verra d'ailleurs à l'article de la Roblinière. Cette petite seigneurie portait le nom de la Régale, probablement pour ce qu'elle était soumise à la régale, en cas de vacance de l'évêché. On lit dans la Bretagne ancienne et moderne, pour titre chevalier que la régale ou justice de l'évêque était indépendante de la justice ducale. Mais pourquoi était-elle soumise à la régale, c'est-à-dire à l'usufruit du roi, quand le siège épiscopal devenait vacant ? C'est parce que les évêques du Mans avaient été gratifiés par nos anciens rois. Un diplôme de l'an 1185 délivré par Philippe Auguste et que relate Dom Piolin (tome 4 page 285) définit les régales ainsi : fiefs tenus par l'Eglise de la libéralité des princes.

Curés connus

- 1) Guillaume, chanoine de l'église du Mans, était doyen d'Ambrières en 1128 et 1129. Si l'on s'en réfère à la géographie ancienne de Cauvin.

Guillaume, doyen d'Ambrières (*Guillemus, decamus de Ambrieriis*) assiste en l'an 1144 avec Hildebert, évêque du Mans, Foucher archiviste, Adam, doyen de Ste Suzanne, Hervé et Jehan, prêtres de Mayenne, Robert Paro et beaucoup d'autres prêtres et clercs, à la translation des moines de St Martin de Mayenne dans le château de cette ville. (Voir Guyard de la Fosse, payer 7 à 8 ...).

Deux actes l'un de Bernari, abbé de Lonlay et l'autre de Guillaume de Passavant, évêque du Mans, datés de l'an 1160 et relatifs à la dîme de Fougerolles eurent pour témoin Guillaume d'Ambrières, prieur de Lonlay. (Notes de MM. Lesnard et Billion).

- 2) ..

3) Guillaume Le Provost, curé d'Ambrières, fonde par testament du mois d'Avril 1505 la prestimonie de la Fieudière.

4) ..

Feillet 94_129_03_0221

5) Jacques Lintier, clerc, curé d'Ambrières, doyen de Passays, notaire apostolique, atteste le 20 octobre 1561 la prise de possession de la cure de la Baroche Luce par Jacques Douesneau, prêtre.

6) Description de la prise de possession de l'église d'Ambrières par Guillaume du Gontil. Extrait du PV de répartition du sel. Vers 1593.

Feillet 94_129_03_0222

Suite de l'extrait suivi de la liste nominative des habitants par lieux.

Feillet 94_129_03_0223

Liste des ecclésiastiques et des seigneurs.

Suite des curés 1596.

Feillet 94_129_03_0224

Suite des curés René Jarry (1605), Michel de Reynes également curé de Cigné en 1600.

* Ici Bernard se mélange les crayons dans les dates de prise de possession.

1628, Michel de Reynes donne un ciboire.

Feillet 94_129_03_0225

Description du ciboire.

Legs de la croix d'argent par le seigneur de la Motte.

Jean Cousin devient curé 1629.

Feillet 94_129_03_0226

Pierre Chenard curé 1680.

Pierre Anthoine Lemarchand curé 1681.

Nicolas Hayrie curé

Feillet 94_129_03_0227

Pierre Anthoine Lemarchand de nouveau curé 1685.

Construction de la sacristie d'Ambrières 1685 ou 86.

François Ruppé curé en 1692.

Feillet 94_129_03_0228

1711 : le curé Ruppé qui avait encouragé Anne Leclerc à léguer ses biens possédés par l'hospice donne à son tour par testament des immeubles au bureau de bienfaisance.

Adrien Deslandes curé en 1712. Résigne en 1739 au profit de Louis Jean Deslandes

Feillet 94_129_03_0229

Succession Deslandes.

André Champion curé en 1755. Il prend à bail les droits de dîme du chapitre du Mans sur Ambrières moyennant un fermage annuel. Procédure entraînant des procès.

Feillet 94_129_03_0230

Athanase Auger curé en 1766. Il permute la cure contre 4 prébendes à Rouen...

Jacques Claude Desnos curé en 1767 avec 2 vicaires.

Feillet 94_129_03_0231

Le curé et ses vicaires refusent de prêter serment à la Constitution sont internés à Laval puis Rambouillet, libérés en 1795, se cache jusqu'à la fin de la Révolution au bas bourg chez Mlle Rommagné de la Rongère avec son vicaire qui est découvert et assassiné sur le pont. La maison a été détruite lors de la réalisation de la route vers Domfront.

Feillet 94_129_03_0232

Vente des nombreux biens après décès du curé Desnos.

Charles Levacher curé en 1810.

Jean-Jacques Epron curé de 1821 à 1844.

Joseph Cointet, curé de 1844 à 1859. Il fait bâtir le presbytère sur l'emplacement de l'ancien mais avec changement d'orientation ; le vieux presbytère ayant sa façade tournée vers la rivière. La reconstruction du presbytère a coûté 10 mille francs au moins sur quoi le curé Cointet a payé de ses propres deniers la somme de quinze cents francs.

Feuillet 94_129_03_0233

Il a aussi payé la salle d'asile aidé par d'autres personnes.

Le vicaire Lesnard a succédé au vicaire Billion.

Jacques Chesne curé, démissionne en 1859.

Pierre Trillon curé, décède en 1879.

Liste des procureurs de fabrique.

Feuillet 94_129_03_0234

Il a été dit par le sieur Pottier, en sa qualité de procureur de fabrique que demoiselle Anne Leclerc, veuve de Me Pierre Drouët, vivant juge en la baronnie d'Ambrières, avait le dessein de faire élever deux tombes de marbre noir aux deux côtés de la petite chapelle de monsieur St Roch au-devant des autels et au-dessous du marchepied de pierre, là où les prédécesseurs de ladite Leclerc et ledit Drouët ont été inhumés et ce moyennant la rente de 60 sols par chacun an, en sus des dons faits déjà par les prédécesseurs de la dite damoiselle. .. La demoiselle a donné au curé d'Ambrières et à ses successeurs 20 sols de rente annuelle et perpétuelle, payable à la Toussaint, comme celle de 60 sols à la charge par lesdits curés de jeter de l'eau bénite tous les dimanches de l'année sur les deux tombes lors de l'aspersion. A la sureté du service des deux rentes sus-énoncées la demoiselle Leclerc affecte et hypothèque tous ses immeubles situés au Haut Montaton.

Feuillet 94_129_03_0235

Fonctions du sacriste.

Feuillet 94_129_03_0236

Le lieu où se tient la foire est loué aux enchères publiques au profit de la Fabrique.

La foire d'Angevine se tenait autrefois dans un champ situé sur le chemin de Cigné au-dessus du pressoir du Roquereau.

Vers 1752, Anthoine Letourneur, huissier royal, procureur de fabrique, est sire de la Libazière.

Feuillet 94_129_03_0237

Le 15 septembre 1761, les 3 cloches nouvellement fondues par le fondeur Jean-Baptiste Dubois sont pesées en présence des paroissiens : 1398, 1071 et 738 livres mentionnés sur PV du notaire Coignard.

Feuillet 94_129_03_0238

Procès et comportement de certains procureurs de fabrique.

Feuillet 94_129_03_0239

Biens de la Fabrique.

Les Maladreries, pièce labourable, se trouve près du Pont Landry. Le clergé y allait en procession.

Il était défendu de vendre le jour de foire aucune marchandise dans le haut de la ville. C'est pourquoi on mettait des gardes au milieu de la rue de la [Chaussée] pour empêcher toute fraude à cet égard.

La nomination du procureur de Fabrique se faisait ordinairement le dimanche de la Quasimodo à l'issue des vêpres, autour de la pierre tombale ou sous le chapiteau qui existait à la porte de St Roch et ce par la généralité des habitants congrégés à la diligence du procureur en exercice. Sa gestion devait durer 3 ans et il lui était adjoint 5 marguilliers.

Chapelles et prestimonies.

Feuillet 94_129_03_0240

Feuillet 94_129_03_0241

1542, rente annuelle de 20 livres sur le lieu de Montaton pour l'ordinaire de messes à célébrer dans la chapelle de Beaugé qui n'existait plus en 1706 ou à l'autel St Jean de l'église d'Ambrières.

Feuillet 94_129_03_0242

Chapelle fondée par Guy Billard, Sr de Lorrière en exécution du testament de sa femme Marie Pouyret rédigé le 1^{er} avril 1697.

Fondation de messes et directives pour inhumation dans l'église.

Feuillet 94_129_03_0243

Procureurs syndics. Géraient les affaires temporelles ou civiles des paroisses rurales. Nommés pour une année par l'assemblée des paroissiens. Il convoquait les assemblées de paroisse, exposait les motifs de la convocation et veillait à l'exécution des délibérations rédigées par le notaire local.

Feuillet 94_129_03_0244 à 246

Feuillet 94_129_03_0247 à 251

Hospice

Fondé par Anne Leclerc, veuve Drouët qui épousa noble Pierre Drouët, sieur de la Brosse, sénéchal de la baronnie d'Ambrières, fils d'Alain Droët sieur de la Brosse et de Renée Hamon. Il achète à Me Pierre Desnos, prêtre à Mayenne, le 30 octobre 1652 devant Pierre Géré, notaire royal, pour 1200 livres une moitié de maison avec jardin et friche, située joignant la place du marché ainsi que le placître du château. La maison se composait de 2 salles, chambres et geniers, cave, lavanderie et cuisine, écurie et cour.

Feuillet 94_129_03_0252

Anne Leclerc meurt le 14 mai 1699 sans héritiers directs. Elle avait souhaité tout d'abord fonder une maison religieuse pour l'éducation de la jeunesse puis une maison hospitalière. Après son décès l'évêque du Mans, le comte de Tessé et les paroissiens demandent au roi et obtiennent des lettres patentes ordonnant l'établissement d'un hospice.

Feuillet 94_129_03_0253 à 0257

Les lettres patentes sont aux archives de l'hospice avec sceau de plomb. Attaque du testament d'A. Leclerc par les héritiers dont les prétentions sont repoussées par arrêts du parlement, 1703 et 1704.

Nouvelle contestation du testament par une veuve Launay. 50 ans de procédures.

Extrait d'un mémoire présentant l'affaire suivi de la liste des biens concernés.

Feuillet 94_129_03_0257 et 258

Chapelle Ste Anne. Possession de l'hôtel-Dieu.

Feuillet 94_129_03_0258 à 0260

Bureau de bienfaisance. Fondé par testament du curé Ruppé en 1799 ; dispositions testamentaires

Feuillet 94_129_03_0260 à 262

Liste des sénéchaux.

En page 0262 :

- Mention de René-François des Chapelles, seigneur des Chapelles.
- Mention des seigneurs de Fresnay qui possédaient droit de litre dans l'église de Saint-Mars-sur-Colmont au-dessous de la litre du seigneur de la Palu, droit de sépulture dans le chanceau, à droite, côté de l'épître, faisant face à l'autel.

Feuillet 94_129_03_0263 à 266

Feuillet 94_129_03_0267 et 0268

Liste des juges de paix puis lieutenants du juge (0271), procureurs fiscaux (0272), greffiers (0275), sergents (0276)

Feuillet 94_129_03_0280 à 0285

Liste des notaires.

Feuillet 94_129_03_0286 et 0287.

Liste des maires.

Histoire féodale ecclésiastique.

Les évêques du Mans possédaient à Ambrières un domaine seigneurial.

Lesnard et Billion prétendent qu'il existait jadis une tour entre le presbytère et l'église d'Ambrières, laquelle servait de limite aux droits de l'évêque et du seigneur temporel et que le presbytère avec le quartier de la Follie, relevaient non du sénéchal de la baronnie mais du bailli de Touvoye. La tour en question devait être le dernier vestige du manoir épiscopal détruit dans les guerres féodales ou les invasions anglaises.

Régale et dîmes.

Histoire féodale civile jusqu'en 1593.

Actes notariés et filiations des Froulay, Tessé, Reverdy, de Chavagnac.

Les revenus des moulins d'Ambrières étaient en 1517 de 120 livres tournois par an selon l'arrêt du conseil d'Etat en 1740. Arrêt supprimant les droits de péage prétendus du comte de Tessé instauré sur les voitures, bestiaux, marchandises passant sur la baronnie sans toucher les produits vendus ou achetés sur place ni les foires et marchés (0313).

Selon une statistique de 1680, il y avait 19 métairies et 99 closeries sur la paroisse d'Ambrières.

L'ancien presbytère est démoli en 1844 et le nouveau est achevé en 1846.

Maison école des garçons à Bouchevreau, bâtie sous Louis-Philippe est vendue sous le Second Empire, la commune en fait bâtir une autre près des Trois Croix.

La gendarmerie a été transférée du Roquereau sur la rive opposée au bout du pont, dans l'ancien hôtel du Cheval Blanc.

L'hôtel de la poste qui fait face sur l'autre rive, a été bâti (fin 19^e) par Michel Taupin, ancien maître d'hôtel du Cheval Blanc.

« La société commerciale Salles et Vaurignan établie à Ambrières pour la fabrication des toiles de coton, y construisit à Bouchevreau une grande et belle maison avec des annexes que nécessitait son industrie, longeant le petit chemin de la Croix ». « De l'autre côté du chemin qui tend au Pas et à Gorrion, le sire Bernard Bacqué, originaire du midi comme Vaurignan et Comme lui, fabricant de toiles de coton, mais avec moins de succès éleva une maison...

Sur la place des halles, ancienne maison Ledescheux et la maison du Perron située plus bas, du même côté de la place, qui est habitée successivement par les notaires Cheux, père et fils, Bernard et Mauduit.

Trois maisons bourgeoises sont construites sur la route neuve d'Ambrières à Mayenne, entre le pont et les Trois-Croix, à droite en montant : M. Bourdon juge de paix, M. Millard directeur de la poste et la troisième par un parisien, frère du précédent.

En haut de la Chaussée, donnant sur l'ancien marché aux cendres, au carrefour des chemins de St Mars et Oisseau et la rue du faubourg Belliard ; maison dite des Salles avec vaste cave voûtée.

En 1772, vente d'un corps de logis (2 caves, 2 salles, 2 chambres et greniers dessus, four, fournil, toit à porcs, latrines, jardins) situé joignant par devant le Grand Chemin de la place des halles à Mayenne, à un bout et côté le pressoir et la cour à Mme Griffaton et autre bout le chemin d'Ambrières à St Mars et Oisseau, près le marché aux cendres, entre ce marché et le faubourg Belliard. Aurait été incendiée au 19^e s. (voir 94_129_06_0027)

Le 21 mai 1749, lors du contrat de mariage entre messire Jean-François de la Broirze et demoiselle Renée Tanquerel de Grand Breil, cette dernière apporte en dot la métairie et la closerie du Tertre.

Feuillet 94_129_03_0322 à 0327.

Familles Tanquerel, Gallery, de Hercé.

Feuillet 94_129_03_0328 et 0333

Les halles. « vieil édifice qui gêne la circulation et déshonore une place centrale ... ».

Le Verger. Maison bourgeoise habitée successivement depuis 1700 par un lieutenant de justice, un chirurgien-apothicaire, un juge général civil et criminel.

Suite de l'article énumérant les juges d'Ambrières dont plusieurs pages sur la famille Briand.

Famille du Verger : voir pages 5 et 17 le lien avec Ambrières.

Feuillet 94_129_03_0334 et 0335

Les héritiers des Girault du Tertre, morts endettés, vendent les biens de la succession.

Les Montatons.

Feuillet 94_129_03_0336

La Mancellière.

Feuillet 94_129_03_0337

Champs. Appartenait en 1635 à la famille de Lisle du Gast. En 1656, Catherine de Jaucourt, dame de Lisle demeurant en Saint-Fraimbault-de-Prières, donne quittance à Emery Lecoq des fermages du moulin de Champs.

Le 21 octobre 1678 ... Louys de Lisle du Gast, chevalier et dame Catherine de Jaucourt son épouse vendent à messire de Logé, escuyer, seigneur de la Gandonnière et de la Haye et à demoiselle Gabrielle Thébaudin son épouse, demeurant à la Haye, paroisse de Cigné, les fief et seigneurie de Champs, le moulin de Champs et terres exploitées avec ledit moulin

Feuillet 94_129_03_0338

Le 15 avril 1702, montrée du moulin de Champs, à la requête de Jean-Martin de Logé, propriétaire des 2/3 du moulin et Jacques Bonneau, meunier au moulin de Torcé...

Le 15 janvier 1711, le comte de Tessé vend à Jean-Martin de Logé le tiers restant du moulin de Champs.

A la fin du 18^e siècle, Champs passe aux mains de la famille Chevallier par contrat de vente.

Alliance avec la famille Morice.

Feuillet 94_129_03_0339

Au 16^e siècle, Champs appartenait à la famille Derommaigné écrit aussi de Rommaigné, mentionnés en 1572 comme fermiers généraux.

Les Derommaigné sont mentionnés « seigneurs de Champs » en 1626 et 1644 ????

Feuillet 94_129_03_0340 à 0345

Jean de Rommaigné, seigneur de Champs en 1654.

Jean Derommaigné assiste à la montrée du moulin de Champs en 1702.

Alliance des famille Derommaigné-Bonhomme puis famille Pottier.

(0345) Le 16 janvier 1651, Mathurin Derommaigné et sa femme Marie Sallut, vendent à Jean Derommaigné, seigneur de Champs et à Marie Bonhomme sa femme, le logis du Pavillon, situé au droit des halles d'Ambrières, joignant d'un côté la cour de Gilles Berault, Sr de la Visseule et d'un bout la grande rue de la ville.

Feuillet 94_129_03_0346 à 0350

Le Haut Beauchêne.

Articles concernant la famille Girault.

Feuillet 94_129_03_0351

Famille Chamaillard (toujours sur le Haut Beauchêne).

Une Aimée-Perrine Chamaillard épousa Jean Mérille dit Beauregard qui déserta pour rejoindre l'armée catholique et royale, participa à de nombreux combats dont celui du Mans en 1799 où il commanda une colonne faisant retraite sur Sillé-le-Guillaume. Impliqué dans la conspiration de

Cadoudal, il fut guillotiné le 23 juin 1804. Sa femme l'accompagnait dans certaines expéditions, vêtue en amazone.

Feuillet 94_129_03_0352 à 0369

La Robelinière. Famille du Parc. 17^e s.

La Chauvinière. Familles Naudet, Girault, Rosteau de Lamboux, 17^e s. Famille Chorin. 18^e s.

La Grande Touche (0355). A la famille de Froullay-Tessé jusqu'à la Révolution.

Famille Hamon. (0360).

Familles Guesdon (0362)

Feuillet 94_129_03_0370

La Guesdonnière. Famille Girault.

Feuillet 94_129_03_0373

La Tousche aux Bonneaux (la Touche aux Bonneaux). 1643, acquise par les Berault et un siècle plus tard par les Girard ; Jean Girard est marchand de draps. Transmise par mariage à Léon Ledescheux, juge de paix.

La Thébaudière.

Feuillet 94_129_03_0374 à 0385

Beauvais et Vaussée. Famille Legras.

Famille Berault.

Feuillet 94_129_03_0386 à 0391

Les Vaux.

Le Petit Vaux. Famille Cochon puis en 1656, vendu à Julien Lecourt, marchand.

Les Billard de la Rousselaye. (0387) ; J-F Billard fait faire une monnaie sur le Petit Vaux en 1748.

Feuillet 94_129_03_0392 et 0393

Billard de Vaux dit Alexandre.

Les de Cotteblanche.

Feuillet 94_129_03_0394 à 0396

Les Cotteblanche (suite)

Les Aulnays

Feuillet 94_129_03_0397

Description d'une ardoise avec épigraphie pavé à l'autel de ND du Maine à St Fraimbault ??

Feuillet 94_129_03_0398

Famille des Aulnays (suite), de Bazogers et toujours de Cotteblanche.

Feuillet 94_129_03_0399

L'an 1530, Guy XVI de Laval termine la fondation du couvent de Patience à Laval. Marguerite de la Roë et Anne de Cotteblanche font des dons considérables. Elles seront l'une après l'autre supérieures des urbanistes ou claires de Patience. Les clarisses urbanistes (*Sanctae Clarae regulae Urbani IV*) sont des religieuses de l'ordre des pauvres dames fondé par sainte Claire d'Assise et qui suivent la règle adoucie donnée par le pape Urbain VI en 1263. [le Doyen, annales du pays de Laval, p. 199]

Feuillet 94_129_03_0400 à 0407

Le Grand Vaux. Appartient à la famille du Bouillon. 17^e s.

Feuillet 94_129_03_048 à 0413

La Petite Brière. N'existe plus.

Jugué. Famille Iottin. Anecdotes révolutionnaire concernant Jean-Charles Pottier par Billard de Vaux et Dom Piolin.

Feuillet 94_129_03_0414 à 0418

Famille Cheux et Griffaton

Feuillet 94_129_03_0419 à la fin

Table des différentes communes traitées dans cette partie : Izé, Saint-Germain-de-Coulamer, Trans, Hardanges, Loupfougères, le Ribay, le Horps et Villaines-la-Juhel.

94_129_06_0010 Chronique Ambrières (suite)

Feuillet 94_129_06_0010

Les Grandes Loges.

Ancien fief avec chapelle non fondée. A appartenu successivement (ou part tiers) aux Pitard (16^e s.), de Sallaynes, du Gontil, Cousin, Leslandes, Dodard et Derommaigné. Nombreux mariages entre ces familles.

Feuillet 94_129_06_0011 à 0014

Famille Pitard (16^e s.).

Feuillet 94_129_06_0015

Famille Pitard et de Sallaynes (17^e s.)

Feuillet 94_129_06_0016

Famille du Gontil et Bouessay.

Feuillet 94_129_06_0018 à 0025

Famille Cousin avec la saga du meurtre de François Cousin.

François Cousin épouse en 1642 Marie de Champagne, fille de Brandelys de Champagne.

François Cousin est tué le 20 septembre 1653 dans la maison de maître des Grandes Loges (0021 et 0022).

Feuillet 94_129_06_0026

Successeurs Deslandes. 18^e s.

Feuillet 94_129_06_0027 à 0038

Vers 1770, les Grandes Loges sont aux Dodard. Adrien-François-Michel Dodard est fermier général de Marolles en Larchamp.

Les Courjanvier.

Feuillet 94_129_06_0038 à 0042

La Moricière. A la famille Morice en 1591 puis aux Rommaigné à une date inconnue.

Le 25 octobre 1698, Ambroise Géré, notaire royal à Ambrières procède à la visite de la chapelle de la Moricière « nouvellement construite et fondée par M^e Jean Rommaigné » [0039]

Feuillet 94_129_06_0043 à 0046

Maubray. Famille Gonnet. Marie Marguerite de Maubray eut une fille qui épousa François Fortin plus connu dans la Chouannerie sous le sobriquet de Nul ne s'y frotte.

Feuillet 94_129_06_0047 à 0049

La Métairie. Famille de Clinchamps. 17^e s.

Feuillet 94_129_06_0050 et 0051

La Chapelle au Roy.

Feuillet 94_129_06_0051 à 0056

La Chevalerie. Campus caballorum.

Mention d'une chapelle non fondée. Appartenait aux seigneurs de Vilfeu.

Famille de Langan puis par mariage, famille Billard de Lorière. Origine du duc de St Simon [0053].

Donné en fermage avec Vilfeu à Adrien François Dodard, Sr des Loges, bourgeois d'Ambrières.

Quelques anecdotes sur la vie de Billard des Vaux [0054].

Au milieu du 19^e siècle, la Chevalerie et Vilfeu sont vendus aux Guesdon de Beauchesne de Lassay.

Feuillet 94_129_06_0056 et 0057

La Brételière. Famille Billard de Lorière et de Hercé.

Feuillet 94_129_06_0057 et 0058

Le Tertre.

Appartenait aux familles Girault (voir le Roquereau) puis Tanquerel puis Gallery de la Tremblaye.

Vers 1855, Auguste Griois fils d'un ancien notaire de Paris, venu s'établir au logis de Torcé comme locataire de M. Guesdon de Beauchesne, fit faire bâtir une maison de maître.

Beauchesne. Appartenait aux Dodard. Charles Dodard est reçu barbier-chirurgien en 1676. Il est aussi apothicaire et cirier.

La Périgandière.

Beaugé. Voir la Chapelle de Beaugé et les Grandes Loges. Famille Cousin.

Feuillet 94_129_06_ 0060 à 0069

Publication et fulmination de deux quérémonies en 1669 pour vol de meubles et bois et en 1672 pour des pigeons tués.

- Fulmination : sentence ecclésiastique, publication destinée à rendre exécutoire une décision, un précepte, une loi.
- Quérémonie : requête présentée au juge d'église pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.
- Monitoire : lettre d'un juge ecclésiastique sommant les fidèles de révéler ce qui peut éclairer la justice sur un fait criminel. Ces lettres sont lues au prône des paroisses.

Actes concernant les méthodes de recrutement des troupes : tirage au sort, remplacement.

Vol pendant la Révolution. [0061]

Echec d'embuscade des chouans. Les chouans dans Ambrières 1798. Meurtre en 1800. [0062]

Meurtre et vol en 1820. Ouverture de la route vers Mayenne en 1840. Mention de la rue des Derrières. Evocation de la révolution de 1848. [0063]

Election de François Adolphe Chambolle. Fait divers : la bande des endormeurs. Choléra en 1866. [0065 à 0069]

Feuillet 94_129_06_ 0070

Le docteur Merlet.

Feuillet 94_129_06_ 0071 à 0075

Familles notables d'Ambrières.

Les Taulpin. Les Griffaton.

Les Ganneau de la Cour et Ledoux. [0074-75]

Feuillet 94_129_06_ 0075 à 0086

Cigné.

Paroisse ayant appartenu avant 1790 au doyenné de Passais, élection de Mayenne, grenier à sel de Lassay et de la baronnie d'Ambrières pour la justice.

Il y avait un petit prieuré annexé à celui de Berne (Mayenne) qui dépendait de l'abbaye d'Évron. La dîme lui était reversée.

De 1154 à 1189, l'église de Cigné est rattachée au monastère de Lonlay par Henry II roi d'Angleterre et comte du Maine.

Liste des curés.

[0079] Le moulin de Bellay appartenait pour moitié à la cure paroissiale de Cigné et pour moitié au curé Jean Baptiste Hayrie (1657).

[0082]. Mathieu Volclerc prend possession du bénéfice le 31 janvier 1684 devant René Rommagné, notaire royal. Le 7 juin 1689, montrée entre Mathieu Volclerc et Jean Lair, son prédécesseur pour le moulin de Bellay dont les tournants et virants, appartiennent pour moitié à Jean Lair. Jean Lair résigna sa cure moyennant une rente viagère à Mathieu Volclerc. Il mourut le 4 mars 1697.

Mathieu Volclerc fit beaucoup de travaux à l'église. Le 12 juillet 1714, malade mais « sain d'esprit, mémoire et entendement » il fit son testament.

[0084] Hiver 1709 dans le registre d'Etat civil.

Le successeur est le curé René Dodard. Le 17 mars 1720, le procureur fabricien ayant démissionné, les paroissiens assemblés au cimetière à l'issue de la messe demandent au curé d'assurer cette fonction.

Feuillet 94_129_06_ 0087 et 0088

René Dodard fait bail de la moitié du moulin de Bellay à Jacques-Philippe des Rotours, seigneur de paroisse, l'autre moitié appartenant à l'acquéreur, contre 95 livres de rente annuelle payable audit Dodard et à ses successeurs. Le successeur, Louis-René Cacquia refusa le serment à la constitution

civile du clergé et fut incarcéré à Laval puis à Rambouillet. Libéré en 1795, il retrouve sa cure où il meurt en 1810.

Feillet 94_129_06_0089

Prestimonie. Fondation en 1591 de la chapelle de S Jacques ou de l'Estonnellière dans l'église de Cigné par Gille et Guyonne de Rommagné, sieur de Beauchesne.

Liste des procureurs syndics.

Feillet 94_129_06_0090

Notaires, maires de Cigné.

Feillet 94_129_06_0091

Nobles de Cigné. Diction : Les nobles de la Beauce / N'ont guère de crédit / Ils demeurent au lit / Pour qu'on lave leur chausse. Ces petits gentilshommes ruraux étaient le plus souvent dans des situations financières précaires.

Autre épigramme : Les nobles de Cigné / Sortent misère en croupe / Quand ils mangent la soupe / Ils ont presque diné.

Lieux remarquables :

Feillet 94_129_06_0092 à 0094

La Cour de Cigné

En 1550, Jacques de Logé, écuyer, possède la Cour en tant que seigneur de paroisse. En 1730, messire Jacques Philippe des Rotours (vicomté de Falaise), seigneur de Cigné, consent le bail de la Cour à René Paillard. Déjà propriétaire de la moitié du moulin de Bellay, il acquiert la même année l'autre moitié, de René Dodard, curé de Cigné.

Moulin de Bellay.

Appartenait au 17^e s. pour moitié à la cure de St Martin de Cigné et pour moitié aux seigneurs de Torcé. En 1630, François de la Cigogne et son épouse vendent leur moitié à Jean-Baptiste Hayrie, curé de Cigné.

La seigneurie de Cigné, la terre de la Cour et le moulin de Bellay sont vendus en 1739 par Jacques Philippe des Rotours à Jean-Baptiste Gallery, seigneur des Granges. Ce dernier avait son logis dans le bourg de Cigné.

Descriptif court de la « retenue » du château des Yvets occupé en 1772 par Pierre Bouessay, bourgeois. [0094] ; le château appartient à François de Lespinasse, écuyer, demeurant à Brissac.*

Feillet 94_129_06_0095

Au 18^e siècle, le sieur de la Tremblaye habite Ambrières au Roquereau et Jean-Baptiste Nicolas Gallery « dans une maison située à l'extrémité de la place supérieure des halles, juste au carrefour qui sépare cette place du faubourg Chevreau ».

Avant la construction de l'école des filles, l'institutrice occupait à la haute ville une maison avec étage.

Les Yvets.

Famille Hayrie. En 1628, François Hayrie, Sr de la Chevronnière, demeure aux Yvets.

Famille Lespinasse : François de Lespinasse, écuyer, porté au rôle de l'arrière-ban de la noblesse en 1675 et demoiselle Renée Hayrie, sa femme [00102].

[00103] Charles de Lonlay, seigneur de la Corbellière, est inhumé dans l'église de Cigné le 8 septembre 1737.

[00104] Jean Hubert de Logé fait son testament le 22 avril 1765, décédé le 13 février 1767. Le 22 avril 1767 est fait aux Yvets, l'inventaire de la succession.

[00105] Les Yvets est vendu par la famille Lespinasse (sans précisions)

[00106] En 1729, les Yvets semblent appartenir à Jacques-Jérôme de Siret, sieur du Plessis et de Beaumont.

Feillet 94_129_06_00107 à 0110

La Huberdière. Vendue en 1623 par François de Royer Sr de la Gandonnière aux frères Guillaume et René de Charnières, écuyers, respectivement Sr des Grandpré et de Beauchesne. Vente de la moitié à Jehan Tricon, sieur de Lespine, notaire et sergent de la baronnie d'Ambrières en 1644.

Passe ensuite aux Couppel-Lehérisse (1673) puis aux Bottu des Mortiers. Au décès de Mme des Mortiers (fin 19^e s.) la Huberdière est vendue à Louis Leboudais, maire de Cigné.

* Le 4 mai 1782, Charles-François Lehéricé, bourgeois de Cigné, fut présent à la prise de possession de la chapelle de l'Etondelière par Louis-François Desnos, prêtre, vicaire de Cigné.

Feuillet 94_129_06_0110 à 0114

Les Mortiers. Propriété des de Logé transmise aux Achard. En 1544, Jacques de Logé, Sr des Mortiers, vient en aide à Guy de la Dufferye pour le service d'arrière-ban de la province du Maine. En 1577, Hayrie, curé de Cigné, atteste à l'évêque du Mans de la catholicité de François de Logé.

Feuillet 94_129_06_0115

Le Chesnay. En 1799, combat entre les républicains et les royalistes commandés par Jean-Marie Mérille, dit Beauregard qui a succédé à Guillaume Lemestayer dit Rochambeau, commandant la division de la Chapelle-au-Riboul, exécuté à Tours en 1798.

Détails des combats.

La Jousserie.

Feuillet 94_129_06_0116

La Mazurerie.

Les Couperies.

Feuillet 94_129_06_0119

Torcé. Logis et moulin. Relevait de la seigneurie de Moncorbeau (la Grande Haye).

1223, Hughes de Couterne, seigneur de Torcé. Le Bois aux Moines était une ancienne possession de l'abbaye d'Évron.

Vers 1450, mariage de Jeanne de Torcé avec Pierre du Bailleul (St Cyr du Bailleul – Manche).

Famille du Bailleul, de Montreuil, de la Cigogne, de Sarcé [00120]

Ernier Lecoq est meunier de Torcé en 1669.

[0124] En 1725, Torcé est à René Tanquerel. Une montrée en 1725 pour constater la perte de 30 bateaux de foin par négligence lors des corvées de faner.

Décès de René Tanquerel au Roquereau le 19 janvier 1762 et vente de Torcé à Françoise de Logé demeurant à la Haye qui épousera Alexandre René de Vaucelles, seigneur de Ravigny en 1764.

[0125] querelle de fermages.

Feuillet 94_129_06_0125 à 0136

La Corbelière.

Manoir et avenue plantée de grands arbres allant de la Corbelière vers la route Ambrières/Domfront.

A Anselme Achard en 1600. Famille Achard en 1618.

Jehan de Lonlay, Sr de la Corbelière en 1629.

En 1669, Jean III de Lonlay est S^r de Souvré en Bazougers. En 1675, il est porté au rôle de l'arrière ban du Maine pour ses fiefs de la Corbelière et de Souvré. Liste de ses enfants.

Famille de Lonlay.

Jehan de Lonlay aurait sauvé Rouen des entreprises de Gaston d'Orléans ; Louis XIII l'autorisa à lettre ses armoiries à une des portes de la ville.

Familles Lonlay de Villepail et Lonlay de la Fosse.

Feuillet 94_129_06_0137

Famille Gallery. Robert Gallery anobli en 1656 suite à un fait d'armes à la bataille de Lens en 1648.

Feuillet 94_129_06_0140 à 0145

En 1799, des chouans s'emparent d'un cultivateur nommé Bonneau au hameau de Vienne, de Jean-Baptiste Gallery à la Corbelière, Le Héricé à son domicile de la Huberdière à Cigné ; conduits au moulin de la Valette, ils sont fusillés et jetés dans la rivière. Le meunier de la Valette se nommait Levazeux.

Feuillet 94_129_06_0146 à 156

La Grande Haye. Anciennement Moncorbeau dit Torcé. A René de Sallaines ou Sallaynes en 1563.

A Toussaint de Goyon Sr de la Motte et Mathurine de Sallaines en 1645.

En 1669, à Jean de Logé.

[0149] Famille de Logé depuis 1370. En 1488, Jehan de Logé curé de Melleray, fonde la chapelle de la Vallée, proche l'église paroissiale.

[0150] En 1542 et 1544, Jacques de Logé des Mortiers, Jehan de Logé des Chesnay, Nicolas, Michel et Guillaume de Logé, écuyers, viennent en aide à Guy de la Dufferie d'Oisseau pour le service d'arrière ban du Maine.

Le sieur de Logé, Sr de Cigné portait : *d'argent à trois quintefeuilles de sinople, 2 et 1.*

Feuillet 94_129_06_ 0157 à 0162

La Harglinière.

Guillaume de Logé, seigneur de la Harglinière, épousa en 1565 Renée de Mondot (Villiers-Charlemagne).

Feuillet 94_129_06_ 0163 à 0178

Courbadon.

Les Landes. [0169].

La Valette. Le moulin appartenait avant la Révolution au prieuré St Jean de Berne (Mayenne).

La Libazière.[0171]

Beaugé. Appartenait avant le 10^e s. à l'abbaye d'Evron. Le monastère rebâti, les moines retrouvent leurs biens dont la Valette et Beaugé.

En 1568, Pierre Barbé est sieur du haut Beaugé.

Placé [0172]. Anne de la Haye est dame de Placé au 16^e s. puis appartient au sieur Péan.

[0173] chapelle de la Croulardièrre au Pas. Déjà mentionné dans la fiche chapelle n° 5.

Le 27 juin 1754, les époux Beucher-Gasté vendent les Haut et Bas Placé à M. Julien Chevallier, notaire, moyennant 6000 livres que l'acquéreur fut chargé de payer aux créanciers des vendeurs.

Feuillet 94_129_06_ 0178

Le Bas Beauchesne.

Vendue en 1623 par François de Royer à Guillaume de Charnières, écuyer, Sr de Grandpré ry à René de Charnières, écuyer, Sr de Beauchesne. François Grandi, Sr de la Houssaye en Cigné porte en 1657 le titre de Sr de Beauchesne.

Feuillet 94_129_06_ 0179

Pierre Brune.

Ancien fief qui n'est plus mentionné à partir du 18^e siècle que comme métairie. Appartenait vers 1640 à Jacques du Gontir, sieur de Bouchevreau, fermier de sa terre et seigneurie de Froulay en Couesmes.

Feuillet 94_129_06_ 0180

Liste complémentaire des curés de Cigné.

Vaucé

La paroisse de St Siméon est rattachée au canton de Passais (Orne) sous Louis –Philippe. La chapelle du château de Bellée, fondée en 1674, était dans cette partie [0184]. Il en est de même pour la chapelle prieurale St Siméon convertie en église paroissiale.